



Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix

RELATIONS DE POUVOIR LOCALES, LOGIQUES DE VIOLENCE ET PARTICIPATION POLITIQUE EN MILIEU PEUL (RÉGION DE MOPTI)

Marie Brossier, Cédric Jourde, Modibo Ghaly Cissé

Un rapport du projet Stabiliser le Mali
MAI 2018

Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques
Université du Québec à Montréal
455, boul. René-Lévesque Est, Pavillon Hubert-Aquin
4e étage, bureau A-4410
Montréal (Québec) H2L 4Y2
chaire.strat@uqam.ca | dandurand.uqam.ca

© Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques | UQAM
Tous droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation réservés

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-922844-86-3
Mai 2018

Table des matières

Avant-propos	v
Remerciements	vi
Note sur la prononciation en Fulfulde (langue parlée par les Peuls)	vi
Résumé	vii
Introduction	9
Mot sur la méthode	10
Et l’Islam ?	11
Des tensions au sein de la société peule du Delta intérieur du Niger	12
<i>L'économie politique de la région de Mopti : Ressources et statuts sociaux</i>	13
<i>Tableau 1 : Principales catégories statutaires peules</i>	15
<i>Carte 1 : Les Leyde (territoires) du Maasina</i>	19
<i>Tableau 2 : Nombre de bovins dans le Delta intérieur du Niger</i>	21
<i>Tableau 3 : Population (Région de Mopti)</i>	22
Conflits internes à la société peule autour de l'élevage	23
Tensions entre éleveurs et agriculteurs	26
Violences locales et perceptions de l'État	31
Hiérarchies statutaires et arènes électorales dans la région de Mopti	33
<i>Tableau 4 : Décentralisation au Mali</i>	34
<i>Tableau 5 : Nombre de conseillers à élire par cercle (Région de Mopti)</i>	35
Tensions électorales dans le Delta du Niger	35
<i>Tableau 6 : Candidats élus (présidentielles et législatives) de la région de Mopti (1992-2013)</i>	38

Élections dans le cercle de Tenenkou	40
Au-delà du statut social : le « temps du changement » est-il venu?	41
Conclusion	43
Annexe 1	45
Bibliographie	50
À propos des auteur.e.s	54
À propos du Centre FrancoPaix	55

Avant-propos

Le rapport qui suit est une analyse des dynamiques conflictuelles et particulières au centre du Mali. Il démontre, hors de tout doute, les limites importantes des analyses qui se limitent au « terrorisme » pour expliquer les violences. De par un examen minutieux de dynamiques sociopolitiques et socioéconomiques, les trois auteurs suggèrent qu'une résolution des conflits ne peut passer que par le politique au centre du Mali.

Le Centre FrancoPaix a publié plusieurs rapports et analyses complémentaires qui couvrent différents aspects et différentes dimensions de la situation au Mali. Un rapport final sera publié au printemps 2018. Les pages suivantes font donc partie intégrante d'un effort de recherche collectif.

En effet, en septembre 2016, le Centre FrancoPaix a mis en œuvre un projet de recherche d'envergure sur le conflit malien et ses engagements internationaux. Intitulé « Stabiliser le Mali : les défis de la résolution des conflits », le projet vise à produire une analyse scientifique rigoureuse des dynamiques du conflit malien. Misant sur des analyses multidisciplinaires et multidimensionnelles de la situation et des possibilités d'action, au moyen d'une panoplie de méthodes qualitatives et quantitatives et en s'adjoignant l'aide d'une équipe de huit chercheurs experts, l'initiative vise à établir les liens et les relations entre les variables multiples, notamment les corrélations entre les dynamiques du conflit et celles de l'intervention internationale. En l'occurrence, le projet Mali contribuera à développer une compréhension détaillée et enrichie du conflit et des ouvertures pour établir la paix.

Nul ne peut douter de la complexité de la situation au Mali. Les difficultés inhérentes au processus de paix sont évidentes. Les limites de la médiation et des interventions internationales sont considérables, et certains diront, contre-productives. Nous ne prétendons pas connaître ou avoir découvert la solution au conflit malien, mais nous sommes convaincus que notre approche et notre équipe sauront cerner et analyser les liens cruciaux entre les diverses dimensions du conflit, ce qui permettra incidemment de jeter un nouvel éclairage sur celui-ci.

Bonne lecture.

Bruno Charbonneau

Professeur agrégé de science politique

Université Laurentienne

Directeur du Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix

Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques, Université du Québec à Montréal

Remerciements

Nous remercions tout particulièrement notre collaborateur Modibo Ghaly Cissé pour son excellent travail de terrain.

Par ailleurs, nous remercions Jasmine van Schouwen (Université d'Ottawa) et Ida Ahoueya (Université Laval) pour l'assistance à la recherche. Nous avons été choyé.e.s de pouvoir compter sur deux jeunes chercheuses exceptionnelles.

Nos remerciements vont aussi au Centre FrancoPaix, son directeur Bruno Charbonneau ainsi que toute l'équipe de recherche.

Enfin, nous remercions tous ceux et celles qui, au Mali, ont très gentiment accepté de répondre aux questions pour ce projet, dans un contexte bien trouble et complexe. Qu'ils et elles soient assurés que tous les entretiens ont été anonymisés.

Note sur la prononciation en Fulfulde (langue parlée par les Peuls)

Pour les mots en fulfulde, nous utilisons la transcription de Bamako (1966), avec comme exception le 'ñ' plutôt que 'ny'.¹

- La lettre « c » se prononce comme un « tch » en français (*maccube* se lit « matchoube »);
- La lettre « j » se prononce comme le son « di » en français (*jowro* se lit « diowro »);
- Les lettres « b » et « d » se prononcent comme en français, mais sont 'implosives' (plus prononcées qu'un « b » ou « d » habituel)

Résumé

- La hiérarchie entre groupes statutaires peuls, entre les lignages ‘libres’ et ‘propriétaires’, les lignages ‘libres’ mais non-propriétaires, et les communautés d’anciens esclaves, offre une clé non-négligeable pour mieux comprendre les dynamiques de tensions politiques et de conflits dans la région de Mopti.
- La transformation de l’économie de l’élevage et de l’agriculture dans la région de Mopti, et notamment le Delta intérieur du Niger, a accentué les rivalités politiques. Alors que la taille du cheptel en quête des riches terres de pâturages du Delta augmentait, l’espace dédié à la transhumance a été nettement réduit, notamment en raison de l’accroissement de l’agriculture irriguée décidé par l’État et des dégradations environnementales possiblement accentuées par les changements climatiques. En ont résulté de vives tensions, surtout entre pasteurs peuls venus de régions plus arides, d’une part, et ‘maîtres’ peuls des pâtures du Delta et des communautés d’agriculteurs, d’autre part.
- Certaines élites locales peules, issues de groupes statutaires dominants, détenant le contrôle sur l’accès aux très recherchés pâturages du Delta, ont extorqué des contreparties financières de plus en plus importantes aux communautés peules ‘étrangères’ au Delta, contribuant ainsi à l’augmentation du sentiment de frustration de ces clans peuls allochtones.
- La formation de groupes armés, aux contours flous, dont la katiba Macina d’Amadou Kouffa, a permis d’inverser les rapports de forces avec ces élites locales, désormais moins capables d’imposer leur autorité. Bien au-delà de la question religieuse, l’attrait de ces groupes armés réside en grande partie dans leur capacité à changer les termes des relations politiques et économiques inégales entre des lignages peuls dominants et subalternes.
- Les élections locales et législatives, quand elles sont tenues, peinent à aplanir les lignes de tensions. Les élites peules issues des groupes statutaires dominants ont su se redéployer dans la nouvelle arène électorale et ainsi prendre contrôle des postes électifs, souvent au détriment des catégories subalternes, soulevant ainsi d’importants problèmes au niveau de la légitimité et de la représentativité des mécanismes dits ‘démocratiques’ actuels.
- Le rôle de l’État dans la région est largement vu de manière négative. Au travers des actions de ses agents, il est essentiellement vu comme une des sources majeures des injustices et de l’insécurité qui a contribué à la crise de 2012. Les agents de l’État, civils et militaires, sont souvent perçus soit comme des prédateurs, soit comme des complices des élites locales et des systèmes locaux de domination, et de contribuer ainsi à l’accroissement des abus. Ce faisant, ils nourrissent les discours des groupes armés dont l’attractivité repose notamment sur la promesse de régler leurs comptes aux agents de l’État.

RELATIONS DE POUVOIR LOCALES, LOGIQUES DE VIOLENCE ET PARTICIPATION POLITIQUE EN MILIEU PEUL (REGION DE MOPTI)

Introduction

Bien que la crise malienne ait débuté dans le nord du pays, notamment en milieu Touareg (Bencherif 2017), le centre du Mali, principalement dans la région administrative de Mopti, mais aussi celle de Ségou, a lui aussi connu une hausse notable du niveau de violence, surtout depuis 2015 (Sandor 2017). C'est ce dont témoigne la spirale des épisodes violents dans la région de Mopti (annexe 1). Au début de l'insurrection sécessionniste Touareg puis jihadiste en 2012, certains des cercles de la région de Mopti, comme celui de Douentza, étaient alors tombés sous le contrôle du MNLA puis du MUJAO (Sangaré 2013). Le retour des forces de sécurité maliennes, appuyées par leurs forces françaises puis onusiennes à partir de 2013 a certes fait reculer ces groupes armés, mais sans pour autant empêcher la recrudescence des épisodes de violence dans la région. Par ailleurs, l'État est peu présent dans la région, et encore moins en 'brousse' (*ladde* en peul), où différents groupes imposent leur autorité, de façon fluctuante, incomplète, et souvent superposée ou enchevêtrée. Comme l'expliquait, à propos du cercle de Tenenkou, l'un des interlocuteurs rencontrés dans le cadre de ce projet en novembre 2017, « aujourd'hui à l'exception de la ville de Tenenkou, la présence de l'État ne se fait sentir nullement ailleurs dans le cercle pas même dans un campement. Tout le cercle est sous le contrôle des hommes de brousse ('*yimbe ladde*') ». Cette présence relative de l'État s'observe aussi au niveau des élections locales de 2016, où plusieurs localités de la région de Mopti n'ont pu tenir leurs élections, principalement pour des raisons sécuritaires. Sangaré (2016, 11) interrogeait à ce sujet un observateur sur le terrain, qui rapportait que « Sur 93 écoles dans le cercle de Tenenkou, seules treize d'entre elles sont fonctionnelles... Toutes les autres écoles ont fermé à cause de l'insécurité et de la menace jihadiste ».

Pour comprendre ces problématiques, nous avons opté dans ce rapport pour une approche à la fois micropolitique et historique. Celle-ci met de l'avant les transformations historiques des rapports de pouvoir tendus entre différentes composantes de la société

peule, leurs interactions avec les communautés voisines, et avec les représentants locaux de l'État. L'idée maîtresse qui guide ce rapport, renvoie à l'hypothèse formulée par Claude Fay (1999 : 118): « L'histoire de la région sera toujours le théâtre de luttes ayant à la fois pour objet des territoires (pastoraux, halieutiques ou agricoles) et des aires de prédation », luttes qui peuvent mettre aux prises tout à la fois des factions politiques, des groupes sociaux ou des groupes armés.

Ce rapport aborde d'abord l'évolution des relations de pouvoir entre les lignages peuls qui dominent le Delta intérieur du fleuve Niger, les éleveurs peuls extérieurs à la région mais qui y pratiquent la transhumance, les agriculteurs (peuls, bamanaw, dogons) et les représentants locaux de l'État. Il montre ensuite que les phases de tensions, voire de violence, s'expliquent en partie par la compétition pour les ressources qu'offre le Delta (pâturages, champs, poissons), ainsi que l'évolution des règles qui structurent l'accès à ces ressources, et les formes de revendications entourant ces ressources et ces règles. Les groupes armés, les 'derniers arrivés', s'insèrent dans cet ensemble et cherche à obtenir le soutien de certains contre l'État et ses alliés parmi les figures dominantes de la région. Le rapport analyse ensuite comment le jeu politique statutaire propre à la société peule s'insère dans les compétitions électorales. Pour certains, les élections permettent de consolider leur pouvoir en convertissant un capital politique 'traditionnel' en capital électoral, donc représentatif. Mais l'élection peut aussi être un moment de contestation des formes de domination.

Mot sur la méthode

Ce rapport a été écrit en combinant à la fois une recherche de terrain et une recherche documentaire à partir de la littérature grise et scientifique existante. L'étude de terrain a été effectuée par Modibo Ghaly Cissé en novembre et décembre 2017, dans la région administrative de Mopti, principalement à Tenenkou. Rappelons que le cercle de Tenenkou « contient la plus grande partie du Maasina historique » (Fay 2000, 124). Il s'agit donc d'un lieu de prédilection pour y observer l'imbrication des logiques politiques et

économiques, les multiples revendications historiques que peuvent mobiliser les acteurs. Cissé a réalisé une quinzaine d'entretiens, sur la base d'un questionnaire semi-structuré. Les personnes interrogées comprennent des élus en poste, candidats défaits, éleveurs, chefs religieux, chefs de village, chefs de milice, commerçants. Par souci de sécurité, tous les entretiens ont été anonymisés et l'identité des personnes interrogées est restée confidentielle. Par ailleurs, nous avons procédé à une lecture minutieuse de la littérature en anthropologie et en sociologie politique qui, depuis les années 1960, ont très précisément décrit au niveau local et micro les logiques de hiérarchisation statutaire, l'économie politique pastorale et agricole, les compétitions électorales, etc. À cela s'ajoute bien sûr une recherche documentaire à partir de la presse ; des textes constitutionnels et législatifs; textes institutionnels ; textes ministériels; documents produits par des organisations transnationales.

Et l'Islam?

Avant de poursuivre, il nous faut d'abord dire quelques mots à propos du fait religieux, qui est au cœur même des labels utilisés par de nombreux groupes armés opérant dans la région, à commencer bien sûr par celles du réseau lié à Amadou Kouffa (Thiam 2017; ICG 2016), ou avant lui, le MUJAO (Mouvement pour l'unicité du jihad en Afrique de l'Ouest), tous deux en appelant au moins formellement à la mobilisation sur une base religieuse. Il est important de prendre au sérieux les revendications et stratégies de mobilisations religieuses de groupes armés en milieu peul, car elles révèlent au minimum que ceux qui les évoquent pensent qu'elles peuvent trouver écho auprès des populations ciblées. Par exemple, la dénonciation par le réseau de Kouffa des grandes familles religieuses, accusées d'être trop proches du pouvoir et de l'argent, se nourrit de registres populaires de dénonciations des élites politico-religieuses locales (Thiam 2017, 36). De même, les réseaux construits lors des années de formation religieuse, et au travers de liens interpersonnels entre maîtres coraniques et étudiants, et entre étudiants, peuvent aussi compter dans ces trajectoires. Toutefois, de nombreux observateurs suggèrent que l'irruption et le développement de cycles de violence ne peuvent être attribués à la seule donne religieuse (ICG 2016, 15). C'est ce qu'en conclue Tobie (2017, 8), pour qui « Il est

difficile en effet d'interpréter certaines des attaques récentes [au Centre du Mali] comme résultant du 'jihadisme' en tant que tel », ou encore Thiam (2017, 39), qui fait l'hypothèse que les jeunes Peuls « n'ont pas rejoint Hamadou Kouffà pour des motivations religieuses mais davantage pour rechercher une protection auprès de lui », jusqu'à l'enquête de l'ISS (2016, 3), qui démontre que « le motif religieux semble n'occuper qu'une place marginale dans le ralliement des jeunes qui ont été interrogés ». Notons qu'un phénomène identique émerge au nord du Burkina Faso, parmi les communautés peules. Comme le constate ICG (2017, 6), en des termes qui pourraient s'appliquer à la région de Mopti, le « discours [de Malam Ibrahim Dicko, leader de Ansarul Islam], séduit particulièrement la jeunesse et les cadets sociaux puisque Malam se place en 'défenseur des pauvres' et en 'libérateur' pour alléger le poids de traditions perçues comme archaïques et contraignantes. En toute logique, les Rimaibé, basse couche de la société peule du Soum, sont très sensibles à son discours prônant l'égalité. »² Les entretiens effectués dans la région de Mopti pour les fins de ce rapport confirment les conclusions de ces différents chercheurs. En somme, sans nier l'importance du religieux comme prisme par lequel les acteurs peuvent à la fois *comprendre* le monde et *agir* sur lui, il nous faut avant tout mieux saisir l'importance du contexte économique et politique dans lequel évoluent la majorité des communautés peules de la région.

Des tensions au sein de la société peule du Delta intérieur du Niger

Les épisodes de violence qui ont marqué le centre du Mali depuis 2012 et le début de la crise malienne doivent être compris à la lumière des tensions politiques locales *au sein même* des communautés peules de la région, et entre des communautés peules et d'autres communautés, le tout accentué par le rôle équivoque des différents agents de l'État. Dans ce contexte, l'irruption dans le centre du Mali de groupes armés se définissant comme combattants du *jihâd* vers 2015 a mené, du moins en partie, à une restructuration violente des relations de pouvoir entre différents acteurs de la société peule. Mais il s'agit bien d'une *re*-structuration, puisque les transformations politiques et économiques, et l'utilisation de la violence pour régler des différends, datent de bien avant 2012. Pour bien

² Voir Jourde (2017), qui insiste sur ce phénomène à l'échelle régionale sahélienne.

saisir ces transformations politiques et économiques au cœur de la société peule, un regard historique s'impose.

L'économie politique de la région de Mopti : Ressources et statuts sociaux

Le Delta intérieur du fleuve Niger, dont Mopti en est le centre administratif, est une plaine de 20,000km² inondable où s'est développée une cohabitation complexe entre des communautés vivant de la vache et de l'herbe (élevage), du champs (agriculture) et du poisson (pêche) (Marie 1985, 39; Turner 2009, 750). Cette cohabitation se déroule dans une région singulière qui vit de la présence exceptionnelle d'un fleuve et de ses affluents, dans un environnement par ailleurs semi-désertique. Avec plus de 500,000 bovidés, cette région possède la plus grande concentration de bovins de tout le Mali (Michel, Tyc, Messad, 2002, 57), et elle « *contient environ 70% des terres irriguées du Mali, et durant la saison sèche elle abrite 50% du cheptel national [...] Le Delta fait aussi vivre, en plus des communautés d'éleveurs, de nombreux groupes urbains (commerçants, représentants de l'État, etc.), dont plusieurs investissent dans le cheptel* » (Cotula et Cissé 2007, 82). La pêche est très importante elle aussi, et est historiquement pratiquée par les communautés Bozo et Somono, alors que l'agriculture l'est par des paysans Maraka, Bamanaw, Dogon, mais aussi Rimaybe (anciens 'captifs' des Peuls).

L'élevage est essentiellement assuré par des communautés peules. Celles-ci sont, pour certaines, originaires des plaines inondables du Delta même (qu'on appellera autochtones), alors que d'autres communautés peules sont extérieures au Delta (allochtones), venues de régions plus arides pour y faire paître leurs troupeaux en période sèche, et ne pouvant pas revendiquer un quelconque droit de propriété sur ces terres.³ D'octobre à mai, lorsque la plaine n'est pas inondée, les troupeaux y séjournent dans ce qu'on appelle les *burgu*, ou pâturages de décrues ('bourgoutières' en français) (Schmitz 1986, 372). Il s'agit d'un pâturage à la « productivité exceptionnelle », et « qui peut produire jusqu'à 30 tonnes de matière sèche à l'hectare, soit *vingt fois* la production d'un bon pâturage sahélien » (Marie 1985, 39). Lorsque les pluies reviennent vers mai-juin, la

³ Les cheptels comprennent aussi d'autres animaux : chèvres, ânes, moutons. Mais nous nous concentrons sur les bovidés, qui constituent le cœur de l'économie de l'élevage.

plaine du fleuve Niger est alors inondée et les éleveurs font transhummer leurs troupeaux vers le sud, l'est, et le nord du pays, et jusqu'en Mauritanie. Ainsi va le cycle de la transhumance, qui suit le calendrier des crues et des décrues (Marie 1985, 39). Au cœur de ce système de transhumance se trouve la vache (*nay*, en peul), qui comme le rappelle Turner (2009, 747), est investie d'une *multitude* de rôles à la fois économiques et non-économiques : elle est un bien d'échange (se vend et s'achète), une source de placement et d'investissement ('*store of wealth*'), une source alimentaire (viande et lait), une source de fertilisant pour les agriculteurs (fumier), une bête de somme pour l'agriculture, ainsi qu'un symbole social signifiant de prestige et de statut ('*a holder of cultural meaning*'). Mais elle est aussi un 'problème' pour les agriculteurs, puisqu'elle peut détruire les champs. L'élevage représente ainsi un enjeu à la fois économique, politique et symbolique, et se trouve donc au cœur de relations conflictuelles. Comme le disent très justement les auteurs d'une étude sur la gouvernance locale, « C'est donc par rapport au contrôle, à l'accès et à la distribution des ressources que de graves tensions locales, jusqu'à l'éruption de violence, affectent de nombreuses localités au Mali... Ni l'administration, ni les différentes autorités traditionnelles n'arrivent à surpasser certaines de ces interactions compétitives sans que le conflit s'envenime » (Swiss Agency for Development and Cooperation 2015, 28).

La gestion de ces animaux de grande valeur, et leur accès aux plaines inondables du Delta, représentent un enjeu politique majeur. Il nous faut donc préciser les règles et les rapports de force que les sociétés locales ont construites autour de l'élevage et des activités qui lui sont inter-reliées (agriculture, pêche), et les transformations que celles-ci ont connues au fil des ans. Plus généralement, cela pose la question de l'autorité politique à l'échelle locale, et de la représentativité des élites politiques. Comme le disait Sears (2017) dans son rapport FrancoPaix, il importe de savoir « qui parle au nom de qui », comment s'est construite cette revendication de « parler au nom de », et dans quelle mesure elle repose sur des mécanismes légitimes.

Rappelons d'abord, au risque de simplifier à l'extrême, que les sociétés peules du Delta du Niger, comme la plupart des autres sociétés peules du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, et de plusieurs autres communautés ethnolinguistiques de la région (Touareg, Sooninke, Songhay, Bidhân, Bamana, Wolof, etc.), sont structurées selon une hiérarchie statutaire, composée de différents groupes généralement endogames. Les lignages

politiquement dominant dans la société peule sont ceux des personnes ‘nobles’, ou ‘libres’ au sens littéral (singulier *dimo*; plur. *rimbe*). Les catégories dominantes sont elles-mêmes divisées en sous-catégories. Elles dominent statutairement les catégories de ‘castes’ artisanes (singulier *ñeeño*; plur. *ñeeñbe*), et les descendants d’esclaves (*maccudo*; plur. *maccube*; ou aussi singulier *dimaajo*; plur. *rimaybe*) (voir notamment Fay 1998, 56-57). Dans le Delta, les *rimaybe* seraient les descendants des groupes autochtones défaits militairement par les clans peuls qui prirent le contrôle de la région, puis mis en esclavage : « Les Bamana, les Nono, les Dogon, les Bobo qui n'eurent pas les moyens physiques ou politiques de s'opposer à cette volonté hégémonique devinrent, pour la plupart, des ‘captifs de terre’, Rimaybe » (Barrière et Barrière 2002, 27). Le pouvoir politique et économique était donc, et reste encore en partie, l’apanage des lignages libres, au détriment des lignes associés à la condition d’esclave. Mais ce pouvoir est aussi inégalement réparti entre des lignages peuls certes libres, mais qui ne peuvent pas se prévaloir d’un droit foncier dans le Delta même, donc ceux qui sont originaires des régions plus pauvres en pâturages et qui dépendent de l’accès aux pâturages du Delta.⁴

Tableau 1 : Principales catégories statutaires peules

Singulier	Pluriel	Traduction / Remarque
<i>Dimo</i> dont <i>Jowro</i>	<i>Rimbe</i> dont <i>Jowro 'en</i>	Libre (ou ‘noble’) Chef de pâturages/ chef de territoire
<i>Jaawando</i>	<i>Jaawanbe</i>	Libre (mais de statut inférieur; conseiller, courtisan)
<i>Ñeeño</i>	<i>Ñeeñbe</i>	Libre (mais de statut inférieur, artisanal, tel que les griots, forgerons, musiciens)
<i>Dimaajo</i>	<i>Rimaybe</i>	Descendant d’esclave
<i>Maccudo</i>	<i>Maccube</i>	

⁴ Voir l’excellente étude, détaillée et exhaustive, de Bagayoko et al. (2017), pour une présentation des différentes autorités traditionnelles locales, de leurs pouvoirs, et de leurs rôles dans la gestion des ressources.

Ces différences statutaires sont intégrées à un ensemble de règles et pratiques qui structurent l'économie politique de l'élevage et de l'agriculture dans le Delta du Niger. Celles-ci ont été formalisées au début du XIXe siècle, lors de la création de l'Empire du Maasina, ou *Khalifa de Hamdullahi*, ou aussi *Diina*, par Seeku Aamadu Barri en 1816, l'un des nombreux États théocratiques fondés par les grandes figures peules des 18^e et 19^e siècles dans toute l'Afrique de l'Ouest, de la Mauritanie au Cameroun (Brown 1968). Comme le dit bien Schmitz (1986 : 358) : « la victoire militaire [de la Diina/Maasina] fut consolidée par la restructuration de l'espace politique, la délimitation de frontières entre les territoires, l'attribution des titres de chefferies locales. » Ainsi, les terres fertiles et inondables du Delta intérieur du Niger ont été divisées (et le sont jusqu'à aujourd'hui) en 31 territoires (ou 31 *leyde*; singulier *leydi*), généralement délimités en fonction des « points d'eau » (Barrière et Barrière 2002, 29) [voir la carte ci-dessous].⁵

Chaque terroir, ou *leydi*, est contrôlé par un lignage peul 'noble' (ou 'libre') et plus précisément par un chef de terroir qui a pour titre traditionnel *jowro*.⁶ Comme le dit Kintz (1985, 95), « La fonction d'un jowro [jowro] est d'ordre foncier, juridictionnel, fiscal et représentatif, elle s'exerce sur un territoire à la fois restreint et délimité (*leydi*) ». Les *jowro 'en* sont choisis par les conseils de famille parmi les lignages ayant déjà fourni des *jowro 'en*, et sont en poste jusqu'à leur mort (Barrière et Barrière 2002, 32-33).⁷ Lorsqu'un *leydi* est très grand, il peut être subdivisé (*tayre*). Parmi les 25 *leyde* étudiés par Barrière et Barrière (2002, 51), « 63 % sont soumis à un seul *jowro*, 27 % à plusieurs *jowro* (entre 2 et 5), 10 % sont placés sous le contrôle de plus de six *jowro* différents. Le plus grand des *leyde*, dénommé Jallube Burgu, comprend 10 *jowro* principaux ». Ce découpage en une trentaine de territoires permettait ainsi aux dirigeants de la Diina de sédentariser de

⁵ Les chiffres peuvent varier. Schmitz (1986, 377, suivant Gallais 1967, 142) parle plutôt de 37 *leyde* (territoires). Pour la taille relative de chaque *leydi*, voir Barrière et Barrière 2002, 51.

⁶ *Jowro* est la contraction de '*Jom wuro*', « chef de village », (Schmitz 1986 : 377).

⁷ Notre description est bien évidemment un résumé, qui ne fait pas justice aux différentes études. Pour une description beaucoup plus fidèle, lire Barrière et Barrière (2002, 32-33).

nombreux clans peuls⁸ et ainsi de mieux organiser et asseoir leur contrôle sur les ressources foncières⁹ (Barrière et Barrière 2002, 29; Marie 1985, 39).

Des règles établies depuis le début du XIXe siècle organisent donc en partie les deux principales activités économiques, l'agriculture et l'élevage (Marie 1985, 39). Ni la défaite en 1862 de la *Diina* aux mains des Fuutankooobe d'Al Hâjj Umar Taal (Peuls, eux aussi) venus de la vallée du fleuve Sénégal, ni la colonisation française, n'ont véritablement transformé l'ensemble de ces règles. Lorsque le Mali devint indépendant en 1960, « l'État tenta d'effacer cette organisation pour s'appropriier la totalité de l'espace deltaïque (en domaine public naturel et en domaine privé), mais sans lui trouver un système de remplacement effectif » (Barrière et Barrière 2002, 31). Plus encore, en 1981 « la conférence régionale des bourgoutières a réhabilité la fonction de *jowro* » (Barrière et Barrière 2002, 34). Dans les années 90, avec les grandes réformes de l'ère démocratique, ont été adoptées notamment la Loi sur les collectivités territoriales (1996) et la Charte pastorale en République du Mali (2001),¹⁰ qui visent à « clarifier une situation qui s'est complexifiée avec un chevauchement du droit positif et des droits coutumiers. Aujourd'hui, certains acteurs politiques de la Région de Mopti voudraient faire des *jowro* les partenaires des collectivités décentralisées et percevoir une partie des bénéfices liés à l'exploitation des bourgoutières. Depuis quelques années, le *jowro* est devenu un interlocuteur privilégié des administrations en ce qui concerne la gestion de l'activité pastorale [...] » (Leblon 2013 : 186). Ainsi, dans un contexte de superposition des règles (droit positif, règles coutumières) et des modalités d'accès au pouvoir (élections 'modernes'; élections coutumières), il apparaît que les *jowro* 'en aient su s'adapter (Maiga 2005, 210-213). Pour Cotula et Cissé (1999, 89), malgré l'ajout de différentes législations au fil des décennies, « les administrations coloniales et postcoloniales ont *de facto* laissé la gestion des ressources au *jowro*, qui en retour leur offrait des 'cadeaux' informels ».

Un aspect central dans cette gestion des territoires agro-pastoraux concerne l'entrée et la sortie des plaines inondables par les cheptels. Historiquement, si les clans peuls

⁸ Les clans peuls nomades, venus probablement du Fuuta Tooro et de ses environs (Mauritanie-Sénégal) vers les 14 et 15^e siècle, portant le patronyme Diallo (Dicko). Les chefs portaient le titre de *Ardo* (pluriel *Arbe* (Fay 1999, 118),

⁹ Les *jowro* 'en contrôlent les pâturages, mais, selon Barrière et Barrière (2002, 36-37), dans 50% des 31 *leyde* ils contrôlent aussi la terre.

¹⁰ Loi N° 01-004, du 27 février 2001.

autochtones du Delta contrôlaient le mouvement de leurs propres animaux, les éleveurs peuls étrangers au Delta, venant du nord-ouest (Nampalari), de l'est (Seeno), ou du sud-ouest (région de Ségou) par exemple, étaient eux tributaires des *jowro'en*. En tant que 'portiers' de l'accès au Delta, ces derniers régulent et organisent l'entrée et la sortie de troupeaux vers les terres fertiles.¹¹ Historiquement, le prix de passage (*conngi, tolo*) imposé par les *jowro'en* aux Peuls allochtones et à leurs troupeaux permettait de réguler le nombre de bêtes pouvant paître dans le Delta et ainsi assurer un certain équilibre. La redevance était symbolique, et servait avant tout à démontrer et réactualiser la prééminence des clans peuls autochtones sur les clans allochtones. Legrosse (1999, 257-258) précise ainsi que :

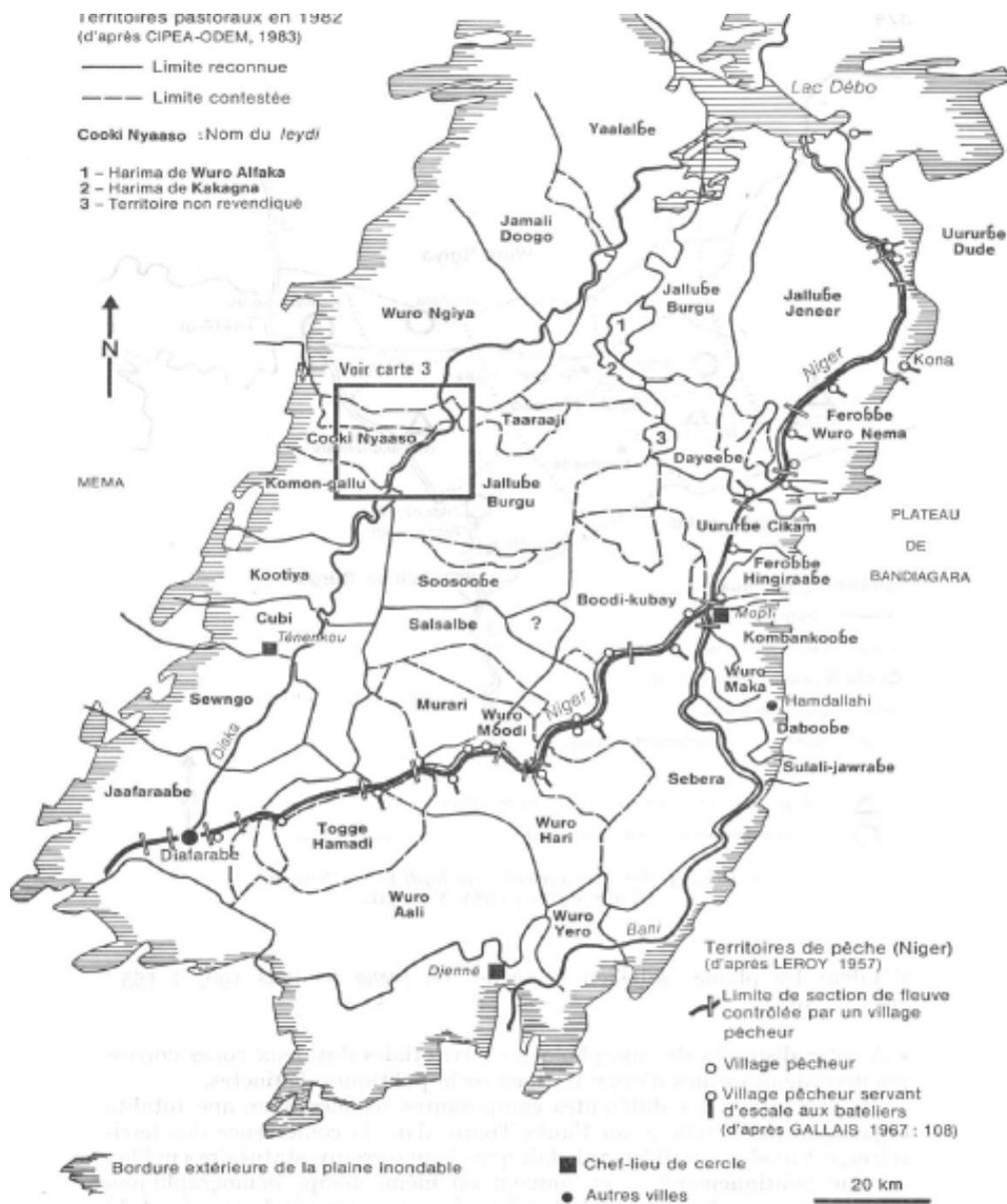
Ce *conngi* [prix de passage] est conçu, du point de vue du maître de pâturage [*jowro*], comme étant la contrepartie à l'usage d'une richesse naturelle relevant de la maîtrise-propriété de son segment de lignage. Il manifeste d'une certaine façon *la reconnaissance, par le pasteur allochtone, des droits de la communauté locale sur son territoire et sur les conditions de l'accès à ses ressources*. Inversement, ces prestations sanctionnent la distance sociale existant entre les droits des troupeaux citoyens du *leydi*, du forain ressortissant d'un autre *leydi*, et de l'allochtone au *burgu*.

Faisant écho à ces pratiques historiques, l'un des éleveurs interrogés dans la région de Tenenkou lors de notre enquête effectuée pour ce projet affirmait ainsi que, « autrefois l'éleveur manifestait une sorte de considération à l'endroit du *jowro*. Cette manière de faire était celle léguée par les anciens. Le *jowro* recevait des noix de cola, une vache laitière pour une saison, ou un boubou de la part des éleveurs [...] ». Le prix de passage vers le pâturage permettait aussi de s'assurer que les éleveurs 'étrangers' ne tentent pas de s'approprier des terres du Delta et de renouveler ainsi annuellement les rapports de propriété. C'est ce qu'expliquait un *jowro* à Legrosse (1999, 259) : « Si je le laisse [passer sans payer la redevance], quand les descendants [de l'éleveur 'étranger'] viendront, ils

¹¹ Schmitz (1986, 378) rappelle que l'usage au Maasina a en réalité changé le terme exact. *Jom hudò* ('chef de l'herbe') représente le vrai titre de chef de pâturage. Mais la pratique a insisté sur *jowro*.

diront que c'est à eux; si les descendants trouvent que leurs parents ne donnaient rien [au jowro] et qu'on ne leur dit rien, ils diront que c'est à eux ».

Carte 1 : Les *Leyde* (territoires) du Maasina



(Source : Schmitz 1986, 373)

Toutefois, comme nous l'expliquerons plus en détails plus bas, les termes de la relation ont évolué, et semblent avoir aggravé les relations entre Peuls autochtones et

allochtones. Cette nette détérioration des relations entre *jowro 'en* et clans peuls allochtones pourrait ainsi en partie expliquer pourquoi la présence de jihadistes dans la région a pu être instrumentalisée afin de changer le rapport de force. C'est d'ailleurs ce que constate Sangaré (2016, 11) dans son analyse très fine de la région. Malgré l'absence de données quantitatives suffisantes, on peut avancer l'hypothèse que la hiérarchie statutaire et la distribution inégale des droits et des devoirs qu'elle induit, et des ressources auxquelles ils donnent accès, peut avoir joué un rôle dans la mobilisation réussie de groupes armés dans la région. Dit simplement, il semble raisonnable de penser que des jeunes issus de lignages peuls libres mais subalternes (notamment 'allochtones' au Delta), ou de groupes non-libres, ont été enclin à rejoindre ces groupes armés. C'est l'hypothèse qu'en fait notamment Thiam (2017, 23), quand ils affirment que « C'est le même désir d'élévation sociale qui anime certaines recrues du groupe de Hamadoun Kouffa appartenant plutôt à d'anciennes classes vassales...le discours égalitariste du jihadisme...renforce chez les combattants la conviction que la cause permet de s'affranchir des barrières socioculturelles et d'acquérir une légitimité. » C'est cette même logique qui expliquerait, selon Thiam (2017, 36) que « la majorité des éleveurs qui compose le groupe des fidèles d'Hamadoun Kouffa serait originaire du Seno », une région plus pauvre d'où sont originaires de nombreux éleveurs 'allochtones' qui transhument vers le Delta, ou encore que « Les éleveurs peulhs constituent probablement le cœur de ses combattants. Principales victimes des rackets dans les bourgoutières, et désormais des exactions de l'armée nationale ... ils sont particulièrement réceptifs à la propagande de Kouffa. Les *diallobe* et les *badiyankobe* (respectivement bergers d'ovins et de caprins) sont notamment bien représentés dans son entourage » (Thiam 2017, 38). De Bruijn et Both (2017, 784), à partir d'observations dans le cercle de Douentza notaient aussi que des jeunes peuls issus de lignages marginalisés, ont été séduits par les discours des jihadistes parce que « les nomades peuls ont réalisé que ni leurs élites ni l'État n'avaient jamais fait quelque chose pour eux. Cette situation a certainement été influence par la présence de mouvements jihadistes dans la région. Ces mouvements ont fait des prêches autour de leur marginalisation et, en même temps, leur ont apporté une protection là où l'État avait fui la région ».

Mais comment expliquer cette aggravation des rapports? Parmi les nombreux facteurs possibles, Marie (1985, 40) identifie « la croissance concomitante des surfaces

cultivées et des troupeaux ». La taille des troupeaux a augmenté, mais les terres de pâturages et les couloirs de transhumance pour les troupeaux ont été réduits, pour laisser place à plus de champs cultivés. Les risques de tensions et de conflits s'en trouvent donc décuplés.

En effet, déjà en 1984 Gallais (in Marie 1985, 4) notait que la taille des cheptels autochtones et allochtones avait été multipliée par trois entre 1960 et 1983.

Tableau 2 : Nombre de bovins dans le Delta intérieur du Niger

	1960	1983
Cheptel peul autochtone	200 000	560 000
Cheptel peul allochtone	600 000	1 400 000

L'étude de cas plus récente de Turner (2009) confirme cette tendance : à partir de l'observation de dix familles d'éleveurs peuls dans une localité du cercle de Tenenkou entre 1989 et 2003, il a noté une augmentation de 82% de la taille de leurs troupeaux. Au même moment, l'espace dédié à l'élevage rétrécissait au profit de l'agriculture irriguée. Cette augmentation de la superficie des terres cultivées, la fameuse politique de 'mise en valeur', est en grande partie attribuable à la riziculture, notamment celle qui fut encouragée par l'État via ses agences, Opération Riz Mopti (créée en 1972) puis Office riz de Mopti (1991), mais aussi par ses partenaires internationaux et par des investisseurs privés (Brondeau 2010, 2013). Ces projets de riziculture, comme le dit bien Roy (2010, 88), représentent « un enjeu moins alimentaire que politique ». Ainsi Marie (2002, 570) observe une augmentation absolue des surfaces rizicoles dans la région de Mopti : « Sur l'ensemble de la période 1952-1989, l'augmentation nette est de près de 30 % ». De plus, l'attrait des investisseurs nationaux ou étrangers pour les terres du Delta augmente d'autant plus la pression sur l'espace dédié à l'élevage. Selon l'Institut Clingendael (2018, 5), « À Mopti, les entreprises étrangères ont exproprié les locaux de leurs terres afin de cultiver du riz à grande échelle ».

Par ailleurs, les terribles sécheresses des années 1970 et 1980 ont réduit d'autant plus les zones de pâturages au Nord, augmentant encore plus la pression sur le Delta. À cela s'ajoute les effets des changements climatiques, qui se traduisent par « des

températures plus élevées et des pluies plus irrégulières dans la région, qui risquent d'augmenter les migrations à l'intérieur des zones rurales et ainsi accroître la compétition pour les ressources dans les décennies à venir » (Brottem 2014, 638). Cette problématique rend d'autant plus nécessaire une meilleure prise en compte de la mobilité du cheptel, comme l'explique bien Brottem (656). Les enquêtes que ce chercheur a effectuées en milieu nomade peul montre d'ailleurs qu'en raison de ces changements climatiques, on assiste aussi à l'accélération des déplacements des troupeaux vers les terres de pâtures, augmentant d'autant plus les conflits avec les communautés d'agriculteurs, qui ont de moins en moins de temps pour procéder aux récoltes avant l'arrivée des animaux (Brottem 2016, 562). Ce faisant, l'ampleur des dégâts causés par les animaux augmentent, menant inévitablement à des conflits dorénavant récurrents. Et pour ajouter au problème, l'ensemble de ces transformations opère dans un contexte d'augmentation substantielle de la démographie humaine, qui elle aussi fait pression sur les ressources.

Tableau 3 : Population (Région de Mopti)

1964	910 000
1998	1 500 000
2016	2 560 000

(Cotula et Cissé 2009, 85; OCHA 2016)

Pour résumer, les grands facteurs qui ont menés à la réduction des espaces dédiés à l'élevage comprennent « l'expansion agricole, encouragée par la politique de '*mise en valeur*', les sécheresses des années 70 et 80, [...] le comportement opportuniste des premiers jours de la décentralisation » (Benjaminsen et Ba 2009, 79), qui risquent par ailleurs d'être décuplés par les effets des changements climatique (Brottem 2014). Ces changements nous permettent ainsi de mieux comprendre l'accroissement des conflits entre éleveurs peuls (ceux originaires du Delta et ceux qui lui sont extérieurs), mais aussi entre éleveurs et agriculteurs.

Conflits internes à la société peule autour de l'élevage

Nous indiquions plus haut que les groupes armés semblent trouver un écho auprès de jeunes peuls issus de lignages subalternes, notamment 'allochtones'. Pour bien comprendre cette dynamique, il nous faut insister sur certaines transformations au niveau des pratiques des *jowro'en*. Depuis une trentaine d'années, le prix du passage vers le Delta, *coongi*, ou *tolo*, est passé d'une forme principalement symbolique à une forme monétaire (Fay 1999, 122). En fait, comme le dit bien Fay (2000, 130), « Les lignages 'propriétaires' traditionnels des territoires se mobilisent à la fois pour contrôler les allochtones et pour tirer profit de leur présence en les soumettant au versement de véritables 'rentes de situation' qu'ils s'approprient de façon de plus en plus privée. » Barrière et Barrière (2002, 34; nous soulignons) ajoutent par ailleurs que certains *jowro'en* se « comportent comme des *marchands d'herbe*, ce que l'on peut imputer à la monétarisation des systèmes d'exploitation ». N'ayant pas, pour la plupart, de droit de propriété dans le Delta, et ne pouvant bénéficier d'aucun titre d'autorité, la précarité de ces communautés d'éleveurs peuls s'en est retrouvée d'autant plus accentuée. Et semble être encore plus prononcée par l'apparition d'un autre phénomène : le transfert de la propriété des cheptels vers des propriétaires non-éleveurs, et le rôle de simple 'travailleurs de la transhumance' d'un nombre croissant d'éleveurs, devenus les bergers de troupeaux détenus par des élites urbaines (Turner 2009). Ceci résulte d'une dynamique plus large qui a touché de nombreuses communautés peules au Sahel. Comme le démontrent de Bruijn et van Dijk (2003, 293), les sécheresses des années 80 et 90 ont forcé de nombreuses familles à vendre leur cheptel à de riches hommes d'affaires (dont plusieurs sont des fonctionnaires civils ou militaires), aggravant d'autant plus la paupérisation de ces familles nomades, devenus simples salariés, sous-payés et vivant dans des conditions très difficiles.

Ce contexte nous permet ainsi de mieux comprendre l'articulation entre ces tensions se développant au sein même de la société peule et l'apparition de groupes armés dans la région. L'adhésion à ces mouvements, ou du moins, la collaboration avec eux, pourrait permettre à ces éleveurs de changer les termes des relations politiques et économiques avec les *jowro'en* et les autres lignages dominants du Delta. Les entretiens effectués dans la région de Tenenkou en novembre-décembre 2017 vont en ce sens. Qu'il

s'agisse de lutter contre les paiements abusifs des redevances (*coongi*) ou à l'accaparement des terres, les clans subalternes peuvent profiter de la présence des 'hommes de la brousse' (*yimbe ladde*) et changer leurs rapports aux clans autochtones. D'une part, un éleveur originaire de Tenenkou (donc autochtone au Delta) explique que « De nos jours, la source d'insécurité est liée à la présence des hommes armés en brousse, des jihadistes. Ces derniers majoritairement issus de la communauté de pasteurs nomades sont les nouveaux maîtres du centre y compris mon village. » Mais des éleveurs allochtones qui transhument dans le Delta posent un regard différent sur la source de l'insécurité, ainsi que sur les transformations en cours : « Avant la crise [de 2012], les *jowro'en* étaient la principale source de l'insécurité. À travers leurs comportements à l'endroit des troupeaux allochtones et de leurs bergers, ils semaient la terreur pendant chaque saison de rentrée bourgoutière ». En réaction à cette situation, la crise a contribué à changer les choses : « C'est contre ce système que les hommes de brousse se sont révoltés en partie d'où l'insécurité dont on parle aujourd'hui...avant l'implantation des jihadistes dans le centre du Mali, un seul *jowro* pouvait s'accaparer de plus de 100 ha et les distribuer à sa guise au plus offrant. Mais depuis leur arrivée, les choses ont changé, parce qu'un *jowro* ne peut rien faire de contraignant ». Un autre éleveur décrit ainsi la situation : les *jowro'en* « appliquent maintenant les règles tracées par les jihadistes en référence à la pratique d'antan [i.e. quand le prix de passage était symbolique]. Les *jowro'en* ne peuvent plus faire ce qu'ils veulent aux éleveurs, et encore moins les remettre aux forces de l'ordre pour un éventuel emprisonnement suivi d'amende. Toute l'insécurité tourne autour de la convoitise des pâturages, de leur conquête dans une certaine mesure ».

Dans le même sens, rappelons que dans leur enquête effectuée à la fin des années 1990 et début 2000, Barrière et Barrière (2002, 37) notaient que « L'autorité du *jowro* dépend de la superficie de l'espace pastoral qu'il a en charge, ce qui se traduit par le nombre de troupeaux qui fréquentent le *leydi*, de telle sorte qu'un *jowro* puissant est très souvent un *jowro* riche ». Cette observation trouve justement écho auprès de certains de nos interlocuteurs :

Ce sont les actes de ponction et de répression des *jowro'en* en complicité avec les agents de l'État qui furent en partie à la base de cette révolte. Pour

faire respecter l'ordre de préséance, ils prennent les redevances auprès des gens et font réprimer quiconque ne se soumet pas aux *jowro'en*. Les violences subies par le passé expliquent la vengeance d'aujourd'hui. Cette autorité des *jowro'en*, les éleveurs veulent la renverser. Ils veulent se venger...Ils s'organisent même par endroit contre eux et l'arrivée des jihadistes dans la région est une aubaine inespérée, une occasion à ne pas rater.

Ainsi, selon un éleveur, les *jowro'en* ont été forcés par les groupes armés de diminuer les pressions exercées sur éleveurs peul allochtones : « les gens armés de la brousse imposent aux *jowro'en* [de ne récolter que] la somme de 500.000 francs pour un espace de dix hectares et pour deux fois plus de troupeaux, au lieu des millions de francs auparavant ». Ainsi en va-t-il des violences dans le village de Dogo (voir Annexe 1, l'entrée du 22 avril 2015), analysées par ICG (2016, 15) qui ont mené à l'assassinat du maire, et qui mettaient justement aux prises des lignages autochtones et allochtones autour de l'accès aux pâturages, ces derniers étant appuyés par des hommes armés dits proches de Hamadoun Kouffa.

La prédominance des jihadistes dans les zones rurales obligerait ainsi la plupart des acteurs locaux qui ont des intérêts dans cette zone à s'entendre avec eux. Plusieurs interlocuteurs confirment cette dynamique : « De nos jours, tous ceux qui vivent dans la zone, même les chasseurs acceptent, le deal avec les jihadistes...tous les élus locaux qui vivent dans la zone sont en relation avec les hommes de brousse sans quoi on ne peut pas rester ». Et un autre répondant d'ajouter : « À cause de leur mauvaise gestion, les *jowro'en* sont dans le viseur des hommes de la brousse et pour rester sur place, il faudra forcément coopérer. Actuellement, certains *jowro'en* et non les moindres coopèrent avec les nouveaux maîtres martelait un éleveur. » L'un d'entre eux explique d'ailleurs que l'obligation de procéder à des arrangements avec les 'hommes de la brousse' s'applique maintenant à tous ceux qui ont des troupeaux à faire transhumier vers le nord (jusqu'en Mauritanie) lorsque les plaines du Delta sont inondées.

Cette section nous a permis de comprendre l'évolution des relations entre lignages peuls autochtones et allochtones, et de mieux comprendre comment ces relations

s'inscrivent dans l'histoire des relations de pouvoir dans la région. Toutefois, les dynamiques de conflits ne se résument pas à des tensions entre éleveurs; les transformations des rapports entre éleveurs et agriculteurs sont aussi très importantes. En ce sens, comme l'a bien expliqué Campana (2018, 15), la « superposition des clivages » représente une clé d'analyse probante.

Tensions entre éleveurs et agriculteurs peuls

La compétition entre ressources pastorales et agricoles joue elle aussi un rôle central dans les dynamiques de violence. Grâce à l'étude de Bagayoko *et al.* (2017, 99) on peut ainsi constater que les habitants des cercles de Youwarou, Douentza, et Bandiagara considèrent que le type de conflit le plus récurrent est précisément celui entre agriculteurs et éleveurs. De même Goff, Diallo, et Ursu (2015, 36) montrent que les litiges fonciers constituent le type de conflit le plus cité parmi les habitants interrogés sur les sources de conflits. Comme l'a très bien dit le rapport de l'International Crisis Group (2016, 4), « Une partie des violences actuelles, hâtivement attribuées à des groupes jihadistes, sont en réalité le résultat de litiges autour du foncier, y compris lorsque des agents de l'État sont les premières victimes. » Si l'on a par ailleurs souvent insisté sur le caractère 'ethnique' de ces conflits, entre éleveurs peuls et agriculteurs d'autres groupes ethniques (Bamanaw, Dogon), on occulte trop souvent la dimension *intra*-ethnique de ces tensions, dont celle entre éleveurs peuls, appartenant au groupe statutaire 'libre', et agriculteurs peuls de statut *rimaybe* (catégorisés comme 'descendants d'esclaves'). En cela nous confirmons ce que l'étude d'Interpeace/IMRAP (2017, 39) observait, à savoir que « ce type de conflits est tout aussi présent *au sein des* communautés, que ce soit entre agriculteurs d'un même village, ou éleveurs d'une même communauté ».

Comme nous l'avons indiqué plus haut, ces tensions sont exacerbées par le fait que « Plusieurs régions paraissent menacées de saturation agricole ou sont déjà saturées. Ce phénomène...se traduit souvent en termes de conflits » (Barrière et Barrière 2002, 63). Les éleveurs voient rétrécir non seulement les aires de pâtures, mais aussi les corridors de transhumance, les *burti* (singulier *burtol*), que doivent suivre les troupeaux pour atteindre les pâturages sans empiéter sur les champs, menant à une multitude de conflits entre clans

d'éleveurs et bergers allochtones et de communautés autochtones (Brottem 2014). Pour illustrer ce problème, prenons le cas du *leydi* de Kunary, situé juste au sud de Mopti, bien étudié par Benjaminsen et Ba (2009). L'expansion des espaces rizicoles voulue par l'État y a favorisé les communautés d'agriculteurs, par ailleurs principalement constituées de 'descendants d'esclaves', *rimaybe*. Des conflits fonciers éclatèrent, notamment entre le lignage du *jowro* et des *rimaybe*. En 1994, le *jowro* décide de porter sa cause auprès du tribunal de Mopti, qui lui donna gain de cause. S'en suivit plusieurs étapes judiciaires, qui se conclurent de façon équivoque: le *jowro* obtint la trinité des droits fonciers: *usus*, *fructus* et *abusus*, mais, paradoxalement, le tribunal octroi aussi aux familles d'agriculteurs *rimaybe* les droits d'*usus* et de *fructus*. Comment expliquer une décision aussi confuse? L'explication trouve son origine au niveau des pratiques de corruption qui prévalent dans les tribunaux locaux : les rapports de force entre les parties s'expriment par l'argent que chacune d'elle peut injecter dans le processus décisionnel (Benjaminsen and Ba 2013, 78). En ce sens, ce que ces chercheurs avaient observé correspond à ce qu'un de nos interlocuteurs nous expliquait : « La justice ne donne pas raison à celui qui la mérite mais à généralement à celui qui donne plus d'argent. 'Gonga wala leydi ndi' (il n'y a pas de vérité dans ce pays) ».

Les observations de Benjaminsen et Ba trouvent un écho dans les entretiens effectués pour les fins de cette enquête dans le cercle de Tenenkou. Nous avons ainsi, d'une part, des éleveurs qui dénoncent la réduction de l'espace dédié à la mobilité des troupeaux et aux pâturages, au profit des surfaces rizicoles. L'un des éleveurs interviewés à Tenenkou explique par exemple, qu' « avec les deux décennies de sécheresse (1970-1980), les cultivateurs *rimaybe* avaient adopté des pratiques agricoles qui étaient nuisibles pour le bétail. Avec la culture du riz hâtif, les riziculteurs du Delta occupent toutes les terres y compris les passages d'animaux (*burti*) ». Cet autre éleveur explique en des termes similaires, que « dans la zone exondée...les *rimaybe* nous ont repris mares et ilots ».

Pour leur part, des agriculteurs peuls *rimaybe* décrivent plutôt une réalité inverse, dans laquelle les lignages dominants, et principalement les *jowro 'en*, développent leurs activités économiques en menaçant directement celles des agriculteurs : « Nous *rimaybe*, si nous avons des problèmes, ce sont les *jowro 'en* qui piétinent les règles à leur guise. Les

éleveurs détruisent les champs avec l'introduction des animaux ». Tout comme les interlocuteurs éleveurs cités plus haut attribuaient les actions négatives des *rimaybe* aux liens illicites et corruptifs qu'ils ont tissés avec les représentants de l'État, des interlocuteurs *rimaybe* conçoivent une réalité qui, par effet de miroir, est constituée d'éleveurs nobles (*rimbe*) qui étendent leur pouvoir sur les communautés subalternes grâce à leurs liens avec l'État.

Ici encore, le lien avec le pouvoir étatique constitue le ressort central de l'injustice et de l'assujettissement : « Certains éleveurs sont cruels, ils dévastent les champs, corrompent les juges et les gendarmes qui tranchent à leur faveur. Les quelques *rimaybe* qui sont avec les hommes de brousse [jihadistes; *yimbe ladde*] nourrissent une haine viscérale contre les porteurs d'uniforme et les juges ». Par ailleurs, la conclusion qu'en tire cet interlocuteur est importante : cette injustice produite par la relation de corruption entre élites jowro'en et agents de l'État ne peut être contrecarrée que par l'apport des *yimbe ladde*, les 'hommes de la brousse', les groupes armés : « Les hommes de brousse constituent ici le rempart contre toutes formes d'injustice ».

L'accroissement des tensions entre éleveurs et agriculteurs pour les ressources qu'offre le Delta du Niger, notamment l'accès aux pâturages et les couloirs de transhumance y menant, se jouent aussi en partie sur un registre inter-ethnique. Dans une telle configuration, le cœur du conflit tourne autour des mêmes ressources que dans le cas des tensions entre éleveurs peuls et agriculteurs peuls, mais cette fois, les éleveurs et les agriculteurs ne partagent pas les mêmes liens d'appartenance ethnique. Dans ce cas de figure, le registre ethnique peut être mobilisé. La principale conséquence devient alors l'extension du conflit au-delà de la localité touchée : ce sont tous ceux et celles qui s'identifient à l'ethnonyme ('peul'; 'bamana'; 'dogon'; etc.) qui peuvent se sentir impliqués dans le conflit quand bien même a priori ils n'y sont concernés en rien.¹² Par exemple, dans le cas du conflit qui éclate en 2016 à Kareri entre des éleveurs peuls du clan des Wuwarbe et des agriculteurs Bamanaw (voir 1^{er} mai 2016 dans l'annexe 1), qui fait autour d'une trentaine de morts, la violence est interprétée au travers du prisme de

¹² L'insurrection Touareg de 1990-1994 ont aussi consolidé la vision ethnicisante des conflits. Dans le cercle de Tenenkou, les violences avaient été importantes : « 41 morts et 25 blessés, quelque 8668 bovins, 6776 ovins/caprins et 8 armes volées, 7 boutiques pillées, le tout pour une valeur estimée à 1 440 611 500 F CFA » <http://maliactu.net/cercle-de-tenenkou-la-transhumance-affectee-par-la-rebellion/>

l'ethnicité, impliquant *les* 'Peuls' et *les* 'Bamanaw', et non plus entre une communauté d'agriculteurs locuteurs du bamanankan de la région de Tenenkou et un sous-clan peul des Wuwarbe transhumant dans cette région.¹³ De même le massacre d'une dizaine de paysans dogons et de presque trente éleveurs peuls dans le cercle de Koro en mars 2018 procède d'une même lecture ethnicisante des tensions.¹⁴

Les entretiens effectués dans la région de Tenenkou permettent de bien mettre en lumière ces dynamiques mêlant luttes autour de ressources raréfiées et différences ethnolinguistiques. Précisons que dans cette zone, les épisodes de violence ont surtout mis aux prises, d'une part, des éleveurs peuls du clan Wuwarbe (dont le patronyme est Ba), qui sont principalement originaire de la région de Nampala au nord, et qui transhument vers le Delta entre octobre et mai (Legrosse 1999 : 244), et des milices de chasseurs donsow (singulier donso) en charge de protéger les agriculteurs bamanaw, milices qui s'appuient sur une riche histoire, souvent mobilisées dans des conflits contemporains (Arsenieve 2007). Ainsi pour cet éleveur peul des Wuwarbe, « C'est cette injustice qui a poussé les éleveurs à leur tour de s'organiser avec l'encadrement bien volontiers des 'hommes de brousse' pour vaincre les milices et établit un pacte de paix entre eux et facilité la transhumance ». Et de poursuivre en insistant sur la complicité présumée de l'État (notons qu'il ne nous revient pas de nous prononcer sur cette supposée complicité, mais de la souligner dans la mesure où elle fait partie de la perception des interlocuteurs peuls Wuwarbe interrogés) : « Nous, éleveurs Wuwarbe vivions avec ces paysans [Bamanaw], nous les savons misérables. Beaucoup d'entre eux labourent avec nos bœufs moyennant sept sacs de mil par an. Mais avec la crise [de 2012], on a retrouvé des armes de plus d'un million avec des bambaras qui n'avaient même pas à manger auparavant. Et nos investigations nous ont montré que c'est l'armée qui leur avait donné les armes pour nous tuer. Ceci a aiguisé notre haine contre les FAMAs et l'État d'où l'engagement de certains de nos jeunes avec les jihadistes. »

¹³ Voir par exemple le titre de ce journal, qui met en exergue la seule identité ethnique : « Affrontements sanglants entre peuls et bambaras : Bilan : Entre 38 et 50 morts » <http://www.maliweb.net/echos-de-nos-regions/affrontements-sanglants-entre-peuls-bambaras-bilan-entre-38-50-morts-1566492.html>

¹⁴ <http://www.maliweb.net/insecurite/mali-au-moins-dix-morts-lors-de-nouveaux-incidents-dans-le-cercle-de-koro-2745690.html>

De leur côté, des miliciens donsow interrogés proposent une autre vision du conflit. D'après un ancien fonctionnaire, « c'est pour défendre leur patrimoine, leur existence même, que les Bambaras du Kareri et du Kiguiri se virent dans l'obligation de créer leur milice sous l'encadrement des chasseurs donsow ». Et un autre de poursuivre : « C'est suite à tous ces décès (celui du chef de village de Sikéré Finadji, de l'adjoint au Maire de Karéri et la tentative d'assassinat du chef de village de Kologuiri) que les bambaras se sont armés et organisés l'attaque meurtrière de Malémana. C'était en 2016, parce qu'ils avaient subi trop de pression de la part des jeunes Wuwarbe. Notre jeunesse se devait de réagir. » Une autre personne interrogée explique que « C'est la relation autochtones et allochtones qui régissait nos relations qu'ils [les Wuwarbe, perçus comme allochtones] avaient voulu bafouer en cherchant à créer des problèmes pour nous attaquer. Les agressions, les assassinats ont créé un climat de peur et de méfiance chez les agriculteurs. Les préjugés religieux et ethniques ont fait le reste. » En des termes similaires, un autre agriculteur explique que le problème vient des « peuls nomades qui ont vécu là depuis longtemps et qui veulent s'approprier des terres. À la faveur de l'occupation jihadiste, dont les principaux acteurs sont Peuls, les Wuwarbe agacés de leur statut d'allochtones ont voulu changer la donne en nous attaquant afin qu'on leur laisse notre terroir ». Enfin, citons un autre agriculteur bamana qui explique que « Les jeunes Wuwarbe ont en plus d'enlever les animaux ont empêché les cultivateurs de cultiver. Les éléments armés déambulaient aux alentours des champs et tiraient sur tout ce qui bougeait ».

L'un des éléments centraux des récits de ces miliciens donsow est l'alliance présumée entre des jeunes Wuwarbe et jihadistes peuls, alliance qu'ils auraient contractée afin de développer leurs capacités guerrières et ainsi solder des contentieux locaux. On note dans ces récits que la coopération avec les jihadistes ne s'expliquent pas par un quelconque désir religieux, mais simplement dans le but de mieux se positionner dans la lutte pour les ressources: « les Peuls Wuwarbe se sont appuyés sur les jihadistes pour les combattre » explique l'un de nos interlocuteurs. Un autre explique que « Les peuls Wuwarbe tuaient des notables, des élus et menaçaient les Bambaras d'expropriation. Ils disaient '*Hikka on demaata*' ('cette année, vous ne labourez pas'). Ils mirent les menaces à exécution en s'attaquant aux paysans après leur alliance avec les jihadistes. Ces derniers sont étrangers et ne nous connaissent pas nous bambaras. Ce sont donc nos voisins peuls

Wuwarbe qui les ont rejoints puis les ont conduits dans nos villages et campements pour nous provoquer ». Dans un contexte marqué par l'insécurité, où la compétition pour des ressources raréfiées est intense, combiné à l'absence d'un État impartial, capable de générer de la sécurité (jugée comme équitable pour toutes les communautés), la formation de groupes armés (ethniquement homogène) comme pourvoyeurs de sécurité et de gouvernance, devient une résultante logique et attendue.

Violences locales et perceptions de l'État

Dans les extraits d'entretiens cités plus haut, un élément était nettement perceptible : les représentations négatives que se font les acteurs locaux du rôle de l'État et de ses agents, tel qu'ils se manifestent sur le terrain, dans le quotidien des populations. Comme l'expliquait Sears (2017) dans son rapport pour le Centre FrancoPaix, l'absence de confiance entre l'État et de nombreux segments sociaux constitue l'un des moteurs centraux de la crise malienne. Nos entretiens révèlent et confirment les mêmes perceptions et les mêmes pratiques que plusieurs autres recherches effectuées dans la région ont observées (ICG 2016; Interpeace/IMRAP 2017). En effet, du côté des éleveurs rencontrés dans le cercle de Tenenkou, il apparaît que les représentants de l'État sont généralement perçus comme étant, en partie du moins, impliqués dans les dynamiques conflictuelles locales. Ainsi, les éleveurs qui se sentent marginalisés auraient pu théoriquement se tourner vers les représentants locaux de l'État pour arbitrer les conflits avec les *jowro'en*. Mais cela s'avère impossible puisque ces derniers sont accusés d'avoir développé des relations de complicité avec les agents de l'État. Comme le disait l'un des éleveurs, « Ces *jowro'en* ont beaucoup profité de l'État, de sa protection, voire de sa complicité. '*Wala fuu ko mbe ngatta ko laamu andana.*' Ils ne font rien à l'insu des autorités, qui ne maîtrisent pas le terrain et sont conseillées par les leaders locaux ». Cette description recoupe celle d'un autre interlocuteur interrogé, pour qui « L'État fournit aux *jowro'en* des agents en uniforme pour les permettre de rationner les éleveurs. Il y a des *jowro'en* qui prennent ces gens en uniforme à leur charge pendant un mois au moins pour obliger les éleveurs à accepter leur diktat. Deux ou quatre gardes accompagnent le *jowro* afin de le sécuriser et de maltraiter

tous ceux qui ne se conforment pas à la règle imposée. Chaque année, pendant la saison d'entrée dans les bourgoutières, ce sont des peuls que tu trouves enchaînés à la gendarmerie ou dans la prison de Tenenkou ». Il en va alors du rapport que les agents de l'État entretiennent avec les catégories subalternes de la région. Les exactions des forces de sécurité peuvent ainsi accroître l'impression que l'État n'est pas le garant de la sécurité, mais plutôt un producteur d'insécurité. Les enquêtes de Human Rights Watch (2017) sur les exactions des forces de sécurité nationales à l'encontre de nomades peuls confirment l'existence de ces pratiques dramatiques.

Par ailleurs, nos entretiens révèlent que, dans les conflits entre éleveurs et agriculteurs, que ces derniers soient Peuls (de statut rimaybe) ou Bamanaw, les interlocuteurs des deux côtés attribuent à l'État une bonne part de la responsabilité. Un constat identique est d'ailleurs posé dans les cercles plus au sud de Koro et Bankass (Interpeace/IMRAP 2017, 56), mais aussi dans le cercle de Niono, qui jouxte celui de Douentza, où Hagberg *et al.* (2017, 36) note que, « pour nos interlocuteurs, l'État malien est incapable d'assurer la sécurité de la population de Niono ». De même, dans la zone frontalière, du côté du Burkina, où « Les populations de la région burkinabè du Sahel ont une vision négative de l'État. Comme le résume un ancien élu, 'les gens ont tellement peur des autorités'. Ils perçoivent l'État comme une entité chargée non pas de servir, mais de se servir, parfois en usant de la force » (ICG 2017, 8). Ainsi, un éleveur du cercle de Tenenkou dira que « Le conflit entre agriculteurs bambaras et éleveurs peuls est engendré par l'absence de l'État qui a permis d'accentuer l'esprit de vengeance chez les uns et les autres ». Ceci fait écho à ce que nous disait un agriculteur, pour qui « l'État protège les *jowro'en* et les éleveurs parce qu'en protégeant les *jowro'en*, ils protègent les éleveurs qui sont sous la houlette de ce dernier »; « Les agents de l'État ne doivent plus être les complices des malversations entre *jowro'en* et autres éleveurs nomades ». Un autre interlocuteur déclare pour sa part qu'« il est rare qu'un éleveur fasse recours à l'État car il n'est pas du tout fiable. Depuis leur implantation dans le centre, les populations nomades s'en remettent plus aux parents de la brousse qu'à l'État. L'État n'est pas fiable à cause de la mauvaise gouvernance, le mauvais jugement, l'insuffisance de la justice ». Le problème de la corruption est en effet central dans les représentations qu'ils se font des acteurs étatiques : « Les agents de l'État ne viennent dans le centre que pour se remplir les poches,

se constituer un troupeau, etc. De toute l'histoire du cercle, à l'exception d'un seul juge, il n'y a que des corrompus à la tête de la justice et de la gendarmerie. Personne ne leur fait confiance. Ils pillent la communauté peule riche de son bétail ». C'est ici toute l'ambivalence de l'État qui se révèle, perçu comme une entité prédatrice, mais dont la présence est souhaitée à la condition que celle-ci soit équitable et juste dans le traitement qu'elle ferait des conflits locaux.

Hiérarchies statutaires et arènes électorales dans la région de Mopti

On l'a vu, la construction historique des rapports de pouvoir au sein des communautés peules du Delta du Niger, combiné aux transformations économiques et au rôle des agents de l'État, ont contribué à l'accroissement des tensions et des conflits violents dans le Delta. Mais ces rapports de pouvoir internes aux communautés peules se déploient et se transforment dans un autre lieu politique important au Mali : l'arène électorale. À titre d'exemple, si l'évolution du rôle des *jowro'en* dans la gestion du cheptel est une des clés permettant de comprendre comment les groupes armés se sont greffés aux dynamiques conflictuelles locales, cette même évolution des *jowro'en* se répercute dans le jeu électoral du Delta. Ainsi, porter attention aux enjeux politiques électoraux autour des *jowro'en*, et de toutes les autres catégories détentrices de pouvoir dans les communautés peules, permet de mieux comprendre comment l'arène électorale nourrit elle aussi les dynamiques de conflits au centre du Mali.¹⁵

Alors que la tenue d'élections multipartites, ainsi que le processus de décentralisation, ont été présentés dans la période 1991-2012 comme pierres angulaires de la transition vers la démocratie, elles sont, depuis 2012, mobilisées comme une stratégie de sortie de conflits. Mais on peut s'interroger sur ces stratégies, dans la mesure où ces processus ont peut-être renforcé les tensions préexistantes et n'ont pas résolu les logiques

¹⁵ Ceci est vrai pour tout un ensemble d'activités politiques ou sociales. La construction d'une maternité peut mener aux mêmes types de blocages entre lignages de statuts différents, comme l'a superbement démontré Le Marcis (2003).

clientélares nourrissant la prédation de l'État. Mais avant de poursuivre, rappelons tout d'abord que le processus de décentralisation électorale et administrative mis en place par le président Konaré dès 1992 était présenté comme une stratégie pour apaiser les revendications Touareg (pacte national de 1992) (Seeley 2001). Ce modèle est rapidement élargi à d'autres régions du pays qui demandent une plus grande autonomie dans la gestion de leurs ressources locales (Fay 2000, Diakité 2006) et devient rapidement la norme pour l'ensemble du pays. En 1993, les régions, cercles et communes deviennent compétentes pour gérer leurs ressources. La loi met en place des élections communales pour désigner les assemblées et des conseils qui vont administrer ces collectivités territoriales. Chaque région est donc administrée par un gouverneur nommé par décret ministériel, le cercle est administré par un préfet (Bagayoko and al. 2017). Le code des collectivités territoriales est adopté en 1996 (voir Tableau 4). Les élections communales de 1999 qui se tiennent dans les 682 nouvelles communes, font suite aux élections de 1998 dans les 19 communes existantes jusque-là (Bertrand 1998).

Un nouveau code des collectivités territoriales est adopté en septembre 2017 (Loi n°2017-051 du 02 octobre 2017) et vise à intégrer les dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger. Il prévoit notamment de débloquent des fonds temporaires aux assemblées et conseils élus avant la tenue des élections communales du 20 novembre 2016. Le code octroie désormais une autonomie renforcée aux assemblées régionales dans la conduite des politiques de développement social et économique.

Tableau 4 : Décentralisation au Mali

Niveaux	Organes élus	Représentants de l'Etat	Organes d'orientation
Etat	Haut conseil des collectivités territoriales	Ministre chargé des collectivités territoriales	Comité national d'orientation
Région	Assemblée régionale	Haut commissaire	Comité régional d'orientation
Cercle	Conseil de cercle	Préfet	Comité local d'orientation
Commune	Conseil communal	Sous-préfet	

———> Assistance conseil à la demande de la collectivité
 - - - - -> Contrôle de légalité

Source : SNV Mali et CEDELO, « La décentralisation au Mali. Du discours à la pratique Série : Décentralisation et gouvernance locale », Bulletin 358, 2004

La variation des échelles électorales montre que les élections restent investies par les populations locales qui y participent de manière relativement stable (autour de 50%).¹⁶ Les cercles de la région de Mopti ont majoritairement soutenu IBK en 2013, à l'exception de Douentza et Djenné. Le scrutin est majoritaire à deux tours, le nombre d'élus dépend du poids démographique de la circonscription. Par ailleurs, les élections locales de l'automne 2017 ont été reporté à avril 2018. Dans la région de Mopti, ces élections permettront de désigner les 290 conseillers au sein des 8 cercles qui la composent, pour une population de plus de 2 millions d'habitants (Tableau 5).

Tableau 5 : Nombre de conseillers à élire par cercle (Région de Mopti)

MOPTI	MOPTI	400 935	41
	BANDIAGARA	297 357	37
	BANKASS	261 536	37
	DJENNE	229 496	37
	DOUENTZA	241 465	37
	KORO	347 346	41
	TENENKOU	171 609	33
	YOUWAROU	99 904	27
	Total région de Mopti	2 049 648	290
TOTAL GENERAL	12 279 036	1 727	

Source : Journal Officiel de la République du Mali, no.19, 20/10/2017. Annexe a l'arrêté n°2017-3538 du 20 octobre 2017

Tensions électorales dans le Delta du Niger

Le jeu électoral multipartiste n'est bien sûr pas nouveau dans la région. Instauré depuis les réformes coloniales de 1945-1946, interrompu dans les premières périodes de l'ère postcoloniale (parti unique et régime militaire), il est relancé lors de la démocratisation au début des années 1990. En empruntant à Fay (1995), on peut avancer que les élections multipartites jouent un rôle dans la mobilisation des réseaux de clientèles et dans la cristallisation des tensions entre groupes sociaux. Au niveau de élections

¹⁶ RFI propose une carte interactive très utile à ce sujet : www.rfi.fr/afrique/20131219-mali-presidentielle-ibk-cisse-resultats-2013

législatives, le tableau 6 identifie de manière comparée les différentes listes et candidats élus lors des élections présidentielles et législatives entre 1992 et 2013. Le regroupement des listes et la formation des coalitions semblent finalement assez peu l'individualisation de la représentation politique. Il semble ainsi que le renouvellement des députés s'opère relativement bien dans le sens des logiques statutaires décrites plus haut : sur les 18 élu.e.s au statut hiérarchique identifié (sur 41 députés élus lors des élections législatives de 2007 et 2013), 14 sont de statut social supérieur. Par ailleurs sur les 41 députés, on ne retrouve que 4 femmes. Si une analyse plus poussée permettrait sans doute d'identifier les imbrications des réseaux de clientèle familiale et politique tout en permettant de les relier aux positions statutaires des élus, il est possible d'avancer des éléments pour expliquer ce processus de reproduction sociale.

A la lumière de la période 2012-2018, on peut dire que les logiques de hiérarchies statutaires et clientélistes ne se sont pas dissoutes dans l'expérience de transition démocratique de la période 1991-2012 (de Bruijn et Pelckmans 2005) bien que « la contestation démocratique [des années 1990] [soit] issue de la crise [de ce système] clientéliste généralisé qui ne parvient plus à assurer la redistribution qui le fonde » (Fay 1995, 53). Par exemple, Le Marcis (1999 : 162) montre comment, pendant l'ère Konaré, le terme « *potal* » en fulfulde, qui signifie « être égal à » fut déployé pour expliquer la démocratie aux populations peules, a été utilisé dans le sens de « nous avons les mêmes droits », ce qui n'est pas reconnu ni accepté par les ayant-droits actuels, à savoir les clans nobles: « Le *potal* est donc un concept dangereux pour les pouvoirs locaux » (Le Marcis 1999 : 162). Ceux-ci ont donc su s'adapter aux nouvelles institutions pour éviter, justement, une transformation majeure des relations de pouvoir.

De plus, en contradiction avec l'esprit de la décentralisation et de la représentativité locale, les « lois sur la décentralisation ont confié aux communes la gestion du foncier sans s'inquiéter de savoir s'il existe ou non des gestionnaires locaux, ce qui favorise une interprétation libre des textes » (Le Marcis 1999 : 163), ce qui a renforcé les pouvoirs « délégués » des *jowro'en* (Le Marcis 1999 : 162). Une étude de cas nous permet ici d'illustrer l'imbrication entre hiérarchies statutaires et élections. Dans une magnifique étude, Maiga (2005) a très bien montré comment, au milieu des années 1990, des *jowro'en*,

inquiets que la nouvelle politique de décentralisation les prive du contrôle qu'ils exerçaient sur les territoires de pâtures, ont su très adroitement investir le champ électoral : déjà « maîtres de l'herbe », ils devenaient maires des communes, qui avaient dorénavant leur mot à dire sur la gestion de « l'herbe et de la terre ». Des *jowro* 'en « se sont mués en [...] hommes politiques », tel le *jowro* du territoire (*leydi*) Yaalaarbe, devenu maire de la commune de Youwarou, ou encore le frère du *jowro* du *leydi* de Diamali Doogo, candidat aux législatives. Dans son entretien de 2002 avec le *jowro* et désormais maire de Youwarou, ce dernier raconte : « j'ai peur de la décentralisation, elle veut me dépouiller de tous mes pouvoirs de dioro [sic] au profit du maire. Pour ne pas perdre mes bourgoutières, je me suis engagé dans la politique et, dieu merci, je suis élu maire ». Et ceux qui ont à interagir avec le *jowro*, qui sont donc tout autant des éleveurs que des électeurs, ne s'y sont pas trompés : l'un d'eux expliquaient à Maiga (2005, 212) que « le dioro nous tient par la gorge. Nous avons les animaux, lui il a du bourgou [pâturages], nous sommes obligés de voter pour lui sinon il peut prendre des mesures de représailles contre nous en nous empêchant d'accéder à ses bourgoutières ». La conversion, ou la superposition, du statut du « maître de l'herbe » en maire illustre donc très bien l'importance des hiérarchies statutaires dans l'arène électorale du Delta.

Tableau 6 : Candidats élus (présidentielles et législatives) de la région de Mopti (1992-2013)							
Cercles	Année	Liste élue	Elu 1	Elu 2	Elu 3	Elu 4	%votes
Bandiagara	2013	ADEMA/ CODEM/ RPM	Amadou Diepkile* (Dogon)	Bocari Sagara* (Dogon)	Yagama Tembely* (Dogon)		62%
	2007	ADEMA/PASJ	Amadou Diepkile (Dogon)	Niaga Tembely (Dogon)	Oumar Tapily (Dogon)		
Bankass	2013	ASMA-CFP/ URD/CODEM	Idrissa Sankare (Peul : 'noble')	Adama Paul Damango (Dogon)	Karim Yossi (Dogon)		59 %
	2007	URD	Tidjani Guindo (Dogon)	Hamidou Konaté (Peul : 'ancien captif')	Hamidou Djibo (Dogon)		
Djenne	2013	URD	Habibou Sofara (Sooninké : noble)	Sékou Abdoul Q. Cissé (Peul: 'noble')			52%
	2007	URD	Sékou Abdoul Quadri Cissé (Peul: 'noble')	Habibou Sofara (Sooninké : noble)			
Douentza	2013	URD/PDES	Amadou Maiga (Songhay)	Ilias Goro (Dogon)			61%
	2007	PSP	Fatoumata Dicko (Peule: 'noble')	Ilias Goro (Dogon)			
Koro	2013	ADEMA-PASJ /CODEM/RPM	Issa Togo (Dogon)	Youssef Aya (Dogon)	Djibril Diarra (Bambara)	Hamadoun Niagaly (Dogon)	53%
	2007	URD - RPM – MIRIA	Ousmane Sagara (Dogon)	Souleymane Guindo (Dogon)	Aliou Aya	Bouréma Tolo	

Mopti	2017 (partiel)	ADEMA/PASJ			Sidi Ahmed Diarra (Bambara: 'noble')	62%
	2013	RPM/APR/ ADEMA-PASJ	Belco Samassekou (Peule : 'forgeron')	Samba Yattassaye (Peul: 'noble')	Hamadoun dit Dioro Yaranangore (décès) (Peul: 'noble')	51%
	2007	ADEMA/PASJ - RND	Sidi Ahmed Diarra (Bambara : 'noble')	Kassoum Tapo (Bozo)	Amadou Bocoum (Peul : 'noble')	
Tenenkou	2013	RPM/URD	Abderhamane Niang (Peul : 'noble')	Amadou Cissé (Peul : 'noble')		60%
	2007	ADEMA/PASJ	Témoré Tioulenta (Bozo)	Oulematou Tamboura (Peule: 'ancien captif')		
Youwarou	2013	RPM	Diallo Aissata Touré (Peule : 'noble')			55%
	2007	URD	Ibrahima Yattara (Toouareg : 'ancien captif')			

Légende :

	Candidats réélus dans la même circonscription
	Députées femmes
(Peul, 'noble')	(Groupe ethnique d'appartenance, statut hiérarchique)
*	Députés élus au 1 ^{er} tour

Sources : données colligées par l'auteur de Parline Database, IDEA Database, revue de presse et carte interactive de résultats obtenus par cercle pour les deux principaux candidats : <http://www.rfi.fr/afrique/20131219-mali-presidentielle-ibk-cisse-resultats-2013>

Élections dans le cercle de Tenenkou

Les entretiens effectués à Tenenkou en novembre et décembre 2017 confirment les observations de Maiga (2005) et Le Marcis (1999). Ainsi, dans la commune urbaine de Tenenkou, un candidat battu aux élections expliquait « nous avons vécu les dernières élections [novembre 2016] dans la suite logique de notre tradition, de ce qui s'était toujours déroulé. Si je dis tradition, je fais allusion au fait qu'une femme, un captif, un griot ne peuvent être à la tête d'une liste électorale ». Un autre précise toutefois que les choses peuvent être plus complexe : « Chaque liste fait sa campagne en fonction de ses moyens et sur toutes nos listes, il y avait des maccube ('anciens captifs) et des rimbe (nobles) pendant les dernières élections ». Il ajoute que, dans certains cas, « il y a des communes où des maccube sont têtes de liste et même maires. C'est le cas, par exemple, des communes comme celle de Ouro Ardo », mais il faut d'emblée préciser qu'il s'agit ici de maccube qui ont un statut particulier, supérieur pourrait-on dire, « des vassaux de guerre des Arbe » (Fay 1998, 71), les anciens conquérants peuls. Ainsi, notre interlocuteur poursuit, « Il y a donc des communes où ça existe mais le plus souvent dans les communes où il y a beaucoup de peuls nobles comme à Diafarabé, Tenenkou, Ouro Guiré et Toguéré Coumbé, etc. une liste avec un maccudo à sa tête a moins de chance de gagner ». Un candidat de statut subalterne explique ainsi que « On les entend dire de pareils propos à chaque campagne 'ñeeño wondo jey' (le griot a-t-il une propriété ?), 'Korguel wondo jey' (la femme maccudo a-t-elle une propriété). Ils incitent les uns et les autres à voter contre nous prétextant que nous nous érigérons contre les propriétaires qu'ils sont ». Dans la même lignée, un autre interlocuteur racontait certaines des stratégies de candidats 'nobles' : « Il y a aussi des nobles qui pour se faire élire usent de stratégies mal propres. Par exemple, les menaces de retirer aux maccube les bœufs de labour ».

À y regarder de plus près, il n'est pas impossible pour des candidats de statut subalterne de remporter une élection. Mais leur nombre est beaucoup plus restreint, et le processus est très contraignant. Un élu témoigne en ce sens: « Dans la commune urbaine de Tenenkou, aucun maccudo ne peut diriger la commune. On dit en fulfulde 'ko tawnda ana heccuma' ('C'est une communauté de conservateurs') ». Un candidat aux élections municipales de

Tenenkou explique : « Je reconnais qu'en tant que candidat aux élections municipales, il est très difficile de mobiliser étant de statut inférieur. Ceci joue beaucoup en défaveur de nous *maccube*. Il en est de même pour un *ñeeño* ». En 2017, une candidate avait été proposée pour devenir tête de liste aux municipales mais une opposition farouche s'est mobilisée contre parce qu'elle est non seulement femme mais aussi *ñeeño* (griotte, donc de statut social inférieur).

Au-delà du statut social : le « temps du changement » est-il venu?

Pour compliquer davantage les choses, il nous faut préciser que le statut social n'est pas l'unique facteur en jeu. Ainsi, un candidat de statut subalterne peut parfois compter sur des familles dites nobles si celles-ci font partie de son lignage historique, si les uns sont « leurs » maîtres, et les autres « leurs » anciens captifs. Cette alliance peut donc jouer contre une autre alliance constituée de nobles et de leurs captifs. Les rivalités factionnelles entre familles nobles représentent donc une opportunité pour des acteurs de statut dit subalterne. Comme l'explique un interlocuteur, « les candidats de statut inférieur peuvent bien avoir des appuis auprès des familles régnautes ou de leurs tuteurs car chaque candidat *maccudo* ou *ñeeño* est issu d'un clan composé de nobles ». De plus, l'affiliation partisane peut aussi compter, surtout si un candidat de statut social inférieur est associé à un parti dominant, et ainsi faire fi de la hiérarchie statutaire. Un homme politique de statut subalterne explique : « Les candidats peuvent mettre en valeur leur affinités politiques mais c'est un comportement très rare. Par exemple, l'année où Oulé [Tamboura] et Témoré [Tioulenta], élus en 2002 puis 2007 dans le cercle de Tenenkou (voir Tableau 6) sont devenus députés, leurs adversaires avaient fait campagne sur la base de leur statut social *maccudo* mais ça n'a pas empêché leur élection parce que la liste était celle très proche du pouvoir à l'époque ». Mais il ajoute que la campagne électorale fut tout de même très dure pour ceux qui bravaient la hiérarchie : « Avant, pendant et même après les élections, les adversaires politiques nobles ne cessaient de rappeler que le cercle avait élu 'korgel' (petite esclave) et 'ñeeñel' (petite griotte)¹⁷. Ce slogan de campagne ne cessa de résonner dans les

¹⁷ Le suffixe « el » ajoutant une connotation encore plus péjorative, car signifiant 'petit'.

oreilles de qui veut l'entendre ». Confirmant cette possibilité de contourner les hiérarchies grâce aux ressources financières et la proximité avec le régime en place (celui-ci expliquant peut-être celui-là), il ajoute « la politique dans le Maasina, c'est l'argent et/ou le matériel...Le slogan 'ñeeñel et korgel' par exemple n'a pas empêché au duo Oulé [Tamboura] et Témoré [Tioulenta] de gagner parce qu'ils étaient candidats du pouvoir et avaient beaucoup d'argent à distribuer ». Ainsi, un autre interlocuteur ajoute que « lors des campagnes et le porte à porte, les candidats rimaybe [anciens captifs] parlent du statut, de la chance que leur octroient les élections pour au moins coiffer officiellement à leur tour les rimbe [nobles] de leur commune...Par exemple, en 2009, dans tous les quartiers et villages à dominance *maccube* de notre commune, nous parlions ainsi à nos auditeurs 'pullo koy tampini ai, wakati a wari faa ndun waylito' (les peuls nous ont fatigué, le temps du changement est venu). Le discours passait très bien malgré le fait qu'il y avait des sceptiques qui après notre échec n'hésitaient pas à nous rappeler que 'Fulbe mbe hokkambe' (le pouvoir des peuls est un don de Dieu). Il y a encore des stéréotypes, un lavage de cerveau complet à l'endroit de nos parents. Nombreux sont ceux d'entre eux qui pensent que nous ne pouvons pas diriger la commune de Diafarabé ». En somme, l'accès à des ressources matérielles que peut octroyer le parti (par exemple à l'époque du règne de l'ADEMA), peut aider à contourner ces normes sociales qui bloquent encore largement l'entrée d'un personnel de statut subalterne dans la compétition politique et lui donner accès à la représentation politique. Il en va de même pour les rivalités factionnelles entre nobles, qui peuvent pousser certains à raviver, ou créer, des solidarités avec 'leurs' anciens captifs, de sorte que l'élection d'un ancien captif sera considérée comme préférable à celle d'un rival 'noble'.

Cette approche par le bas de l'espace de la compétition politique dans le cercle de Tenenkou montre que, malgré quelques exceptions, les acteurs politiques issus de catégories dominantes ont su réinvestir l'arène électorale afin de tenter de préserver les prérogatives dont ils disposent. La reproduction des élites politiques au niveau local par les logiques lignagères et de clientèles politiques semble avoir été renforcée par les pouvoirs accrus des autorités locales promues par la décentralisation. Fay (1995, 53) annonçait déjà en 1995 que si l'espoir de voir émerger de nouvelles formes de représentation plus légitimes et équitables était bien réel, « les deux risques de dérive aristocratico-militaire et

oligarcho-clientéliste » constituent des forces structurantes qui semblent bien difficile à contourner. En attendant de voir l'espoir du début des années 90 se réalisé, les tensions produites par ces inégalités de représentation et de pouvoir, s'articulent aux dynamiques de conflit. Si les « maîtres de l'herbe et du vote » ne font guère de place pour les autres, ces derniers verront, et voient peut-être déjà, d'un bon œil l'opportunité que représentent l'arrivée des 'gens de la brousse' (*yimbe ladde*), qui pourraient proposer des voies alternatives à l'ascension politique, sociale et économique.

Conclusion

Les transformations des relations de pouvoir qui se sont développées autour de la gestion des ressources pastorales et agricoles du Delta intérieur du Niger offrent une clé, parmi plusieurs, permettant de comprendre l'aggravation des violences dans cette région. Il semble maintenant acquis que l'arrivée de groupes armés venus du Nord, et peut-être plus concrètement les armes et les discours qu'ils ont apportés avec eux, a pu envenimer la situation dans la région de Mopti. Comme plusieurs l'ont déjà bien vu, ces groupes armés ont représenté une opportunité que des acteurs locaux ont pu saisir et instrumentaliser afin d'améliorer leur position dans les dynamiques de conflit déjà en place (Sandor 2017). Dans une étude très éclairante menée dans la région de Mopti, mais dans les cercles plus au sud et à l'est, par-delà le plateau de Bandiagara (Koro et Bankass), les auteur.e.s notaient très justement que « l'un des facteurs clés de la conflictualité dans la zone résiderait dans les structures de pouvoirs – autrement dit dans les relations de domination entre un groupe et un autre, que ce soit pour des raisons historiques, de possession de la terre, d'avantages démographiques. » (Interpeace/IMRAP 2017, 31). Les tensions entre lignages autochtones et allochtones, ou entre familles dominantes et subalternes, méritent d'être mieux comprises dans les analyses sur la conflictualité (de Bruijn et van Dijk 2003). Ces dynamiques d'exclusion ne sont donc pas étrangères au développement des alliances, pour reprendre le terme de ces chercheuses, entre groupes armés, jihadistes, *yimbe ladde*, ou autres, et de jeunes issus de communautés peules.

Dans une telle configuration, les actions des représentants de l'État sur le terrain ont joué un rôle important dans le développement des tensions, et les actions à venir seront

d'autant plus significatives pour diminuer les logiques conflictuelles. La lecture que nous faisons des événements sur le terrain fait écho au constat de de Bruijn et Both (2017, 785), qui notent que « l'État malien accuse les Peuls d'actes terroristes, mais en cadrant ces accusations de la sorte, l'État ignore les doléances de ces populations. Nous arguons que les actions des nomades contestent, du bas ('from below'), la légitimité de l'État ». En ce sens, cela se confirme dans les entretiens effectués par Sangaré (2016, 8), dans une étude absolument incontournable, où le chercheur malien conclut que « c'est souvent en réaction aux exactions des forces armées que certains ressortissants des communautés locales se positionnent désormais en ennemis de l'État malien ». C'est en effet, dans ses propres mots, ce que nous disait un éleveur de la région de Tenenkou, lorsqu'il constatait que les lignages peuls nomades marginalisés « sont les vraies victimes des populations sédentaires, qu'elles soient peules ou non. Hier ils étaient obligés de coopérer avec les jowro'en et aujourd'hui avec les jihadistes. Aujourd'hui ils peuvent même être considérés comme des complices à la fois par l'armée et par les groupes armés. Ils subissent la crise et perdent des parents lors des attaques à cause des balles perdues ». À l'heure où l'on se dirige vers une plus grande présence internationale à caractère militaire, à la fois au travers de la MINUSMA et du G5 Sahel, il faut alors se demander si l'intervention militarisée de ses forces ne risque pas d'accroître les tensions. Comme l'explique Charbonneau (2017, 22), il y a ici le risque du déploiement d'une vision binaire, et des politiques qui en découleraient, qui distinguerait les acteurs « légitimes » des « terroristes ». Le principal risque est alors d'accentuer encore plus le sentiment d'exclusion de ceux qui sont ainsi labélisés, et d'augmenter le potentiel de conflit.

Annexe 1

Liste des attaques perpétrées dans la Région de Mopti.

Source : Malilink <http://malilink.net/attaques-terroriste-au-mali/>

(Nous poursuivons ici l'exercice débuté dans Thiam (2017, 52))

Date	Évènement/Attaque	Victimes
16-janv-15	Attaque à Tenenkou	3 morts (2 militaires et 1 civil)
14 Feb 2015	Attaque contre une base de l'armée dans la région de Mopti	7 morts (2 militaires et 5 assaillants) et plusieurs blessés
04-avr-15	Attaque contre les locaux de la brigade territoriale de gendarmerie de Boni (cercle de Douentza)	2 morts, 1 blessé
06-avr-15	Attaque de la foire hebdomadaire de Diafarabé par des bandits armés circulant à moto	1 mort
22-avr-15	Assassinat du chef de village de Dogo (Youwarou) par des bandits armés	1 mort (chef du village)
05-mai-15	Attaque des rebelles de la CMA à Tenenkou (région de Mopti)	11 morts (1 soldat et 10 rebelles) et plusieurs blessés
03-mai-15	Une explosion endommage le mausolée de Sékou Amadou à Hamdallaye; 37 km de Mopti. L'attaque est revendiquée par le Front de Libération du Macina	Aucune victime
10-mai-15	Un véhicule de la MINUSMA saute sur une mine à 25km de Tenenkou.	2 blessés (casques bleus)
10 Aout 2015	Explosion d'une mine au passage d'un véhicule militaire près de Diafarabé (env. 100 km au sud-ouest de Mopti)	3 morts (soldats)
02-sept-15	Embuscade contre un convoi de l'AMA près de Diafarabé (environ 100 km de Mopti).	1 mort; 7 blessés et 1 porté disparu (soldats)
13-sept-15	Attaque contre un poste de sécurité à Ouenkoro (frontière du Burkina) dans le cercle de Bankass par des individus non identifiés	1 morts et 1 blessé (gendarmes)
19-sept-14	Attaque d'un poste de police à Bi (23 km de Koro et 7 km de la frontière du Burkina Faso) dans la région de Mopti	4 morts (2 policiers et 2 civils)
09-oct-15	Attaque de jihadistes contre le village de Dounapen (région de Mopti frontière du Burkina Faso)	3 morts (civils) dont le maire-adjoint de la commune.
29-oct-15	Opérations de ratissage de l'armée dans les cercles de Bankass Koro Douentza Bandiagara et Tominian (Mopti)	5 morts (jihadistes)
15-nov-15	Attaque d'un poste de sécurité à Djenné par des individus armés	1 mort (soldat)
17 Dec 2015	Le Front de Libération du Macina (FLM) décapite un commerçant du village de Issey (cercle de Douentza région de Mopti) l'ayant soupçonné d'être un informateur des forces de sécurité	1 mort (civil)
15-janv-16	Attaque du marché de Dioura (120 km à vol d'oiseau de Mopti) par des individus armés	1 mort (agent des eaux & forêts)
19-janv-16	Embuscade contre des gendarmes en mission commandée à 60 km de Mopti	3 morts (gendarmes)
21-janv-16	Attaque du marché de Kouna (cercle de Macina) par des individus armés	4 morts (civil) et 1 blessé (gendarme)

09 Fév. 2016	Un véhicule de l'AMA saute sur un engin explosif vers Mondoro (300 km à l'est de Mopti- 20 km de la frontière du Burkina).	3 morts et 2 blessés (soldats)
11 Fev 2016	Des individus armés attaquent le poste douanier de Hombori (140 km à l'est de Douentza- Mopti).	2 morts (1 douanier et 1 civil)
02-mars-16	Attaque (et incendie) de la gendarmerie de Macina par des individus non identifiés	Aucune victime
04-avr-16	Le député Ilias Goro (PDES – Douentza) échappe à une tentative d'assassinat à Douentza.	1 mort (civil)
13-avr-16	Attaque d'un poste de l'AMA à Boni par des individus armés.	1 mort (assaillant)
30-avr-16	Embuscade tendue contre 3 notables de la commune de Kareri (dont le maire-adjoint) à 60 Km au nord-ouest de Tenenkou	2 morts et 1 blessé (civils)
01-mai-16	Violences inter-communautaires entre Peuls et Bambara dans le cercle de Tenenkou suite à l'assassinat du maire-adjoint de Kareri.	30 morts et plusieurs blessés (civils)
11-mai-16	Embuscade d'un convoi de l'AMA par des présumés jihadistes entre Gossi et Hombori dans la région de Gao suivie de la détonation d'une mine contre un véhicule; entraînant la mort du commandant-adjoint de la zone militaire de Gao (Col Salif Daou).	2 morts et 1 blessé (militaires)
22-mai-16	Un convoi de la MINUSMA saute sur une mine entre Sévaré et Dioura à 22 km au Sud-Est de Tenenkou (Mopti) puis est pris en embuscade par des hommes armés non identifiés.	5 blessés (casques bleus)
29-mai-16	Un convoi de la MUNISMA saute sur une mine et tombe dans une embuscade tendue par des individus armés à 30 km de Sévaré sur la route Tenenkou-Sévaré.	5 morts et 1 blessé (casques bleus)
11-juin-16	Affrontements entre le GATIA et la milice Ganda Iso près de Douentza.	10 morts (miliciens Ganda Iso)
20-juin-16	Attaque d'un camion sous contrat de la MINUSMA à Akar-Kara à 30 km de Gossi sur la route de Hombori.	1 blessé (civil)
09-juil-16	Attaque d'un poste de contrôle de l'AMA à Dinangourou (Mopti) par des présumés jihadistes.	2 morts et 5 blessés (soldats)
11-juil-16	Embuscade tendue à un convoi civil dans la commune de Wouro-Mody entraînant la mort de l'adjoint au maire.	1 mort (civil)
07-août-16	Affrontements armés entre l'AMA et des individus non-identifiés à Kéra (cercle de Tenenkou)	5 morts et 1 blessé (soldats)
11-août-16	Affrontements entre le GATIA et Ganda Izo à Tinhabou (cercle de Douentza)	8 morts (3 GATIA et 8 Ganda Izo)
31-août-16	Attaque de présumés jihadistes contre un détachement de l'AMA à 10 Km de Boni.	3 morts et 2 blessés (soldats)
09-sept-16	Attaque de présumés jihadistes contre une escorte de l'AMA près de Boni.	3 morts et 2 blessés (soldats)
05-oct-16	Un véhicule d'escorte de l'AMA saute sur une mine entre Douentza et Bambara-Maoudé.	3 morts et 5 blessés.
06-nov-16	Attaque d'un convoi de la MINUSMA à 45 km au nord de Douentza.	3 morts (1 casque bleu et 2 civils) et 7 blessés (casques bleus)
20-nov-16	Embuscade contre un convoi de l'AMA transportant du matériel pour les élections communales 2016 à 30 km de Douentza.	5 morts (soldats)

11-janv-17	Un convoi de l'AMA saute sur une mine entre Diafarabé et Macina.	5 morts et 3 blessés (soldats)
18-janv-17	Assassinat du maire de Boni par des présumés jihadistes.	1 mort (civil)
24-janv-17	Un convoi de l'AMA saute sur une mine et subit une attaque armée par des individus non-identifiés à 20 km de Hombori.	1 mort et 2 blessés (soldats)
28-janv-17	Assassinat du maire de Mondoro par des suspects jihadistes.	1 mort (civil)
02 Fev 2017	Attaque d'un poste de contrôle de la gendarmerie à Tenenkou (Mopti) par des individus armés.	1 mort et 2 blessés (gendarmes)
25-mars-17	Un véhicule de l'AMA saute sur une mine à 20 km du village de Kouakourou (cercle de Djenné; région de Mopti) lors d'une opération contre une base de jihadistes.	10 morts (présumés jihadistes) et 2 blessés (soldats)
26-mars-17	Assassinat à Yirma (commune de Mondoro; Mopti) de Adry Ongoïba; chef coutumier du village.	1 mort (civil)
28-mars-17	Attaque d'un poste de gendarmerie à Boulkessi (région de Mopti; frontière Mali-Burkina) par des individus non-identifiés.	3 morts (2 gendarmes et 1 civil)
29-mars-17	Attaque d'un véhicule du Centre d'Animation Pédagogique de Douentza par des individus non-identifiés à 40km de Douentza.	3 blessés (civils)
30-mars-17	Attaque déjouée ou bavure de la gendarmerie à Konna (70km de Mopti) à un poste de sécurité de la gendarmerie.	2 morts (civils)
25-avr-17	Attaque contre un poste de sécurité à Aka (5km de Youwarou; Mopti) par des individus non-identifiés.	1 blessé (civil)
01-mai-17	Frappes aériennes et ratisage par la mission Barkhane de la forêt de Fousaré (frontière Mali-Burkina).	20 morts (présumés terroristes)
24-mai-17	Des présumés jihadistes saccagent et incendient une école primaire de la commune de Ndodjiga (cercle de Youwarou; Mopti).	Aucune victime.
28-mai-17	Assassinat du conseiller du chef du village de Mougoukana (commune de Mondoro).	1 mort (civil)
11-juin-17	Des hommes armés non identifiés attaquent un domicile à Mondoro (cercle de Douentza).	1 mort (civil)
19-juin-17	Regain de conflits inter-communautaires entre Peuls et Dogons dans plusieurs localités du cercle de Koro (région de Mopti). Les hostilités auraient débuté le 16 Juin.	38 morts et 11 blessés (civils).
22-juin-17	Attaque d'un poste de gendarmerie à Boni (cercle of Douentza; Mopti) par des individus armés.	2 morts (assaillants)
08-juil-17	Attaques simultanées des postes de gendarmerie; douane et police à Bénéna (cercle de Tominian; Mopti) près de la frontière du Burkina Faso par une dizaine d'individus armés.	Aucune victime.
14-juil-17	Une patrouille de l'AMA abat Bekaye Sangaré; un chef du Front de Libération du Macina; à Mougna (cercle de Djenné; Mopti).	1 mort (jihadiste)
19-juil-17	Des individus armés non-identifiés attaquent la gendarmerie de Koro.	1 mort et plusieurs blessés (assaillants)
04-août-17	Attaque d'un car de transport de la compagnie Nour à 13 km de Douentza (région de Mopti) par 6 individus armés non-identifiés qui dépouillent les passagers de leurs biens.	Aucune victime.

08 Aout 2017	Attaque d'un car de transport de la compagnie Nour entre Boni et Simby (région de Mopti) par des individus armés non-identifiés qui dépouillent les passagers.	Aucune victime.
08 Aout 2017	Des hommes armés non identifiés braquent deux véhicules de transport en commun en provenance de Sevaré pour Tombouctou; et violent une passagère.	1 blessé (civil)
09 Aout 2017	Attaque du peloton de la Garde Nationale à Djenné (région de Mopti) par des individus non-identifiés.	1 blessé (soldat).
14-août-17	Attaque contre le camp MINUSMA de Douentza (région de Mopti) par des individus armés.	4 morts (1 soldat; 1 casque bleu et 2 assaillants) et 1 blessé (casque bleu)
19-août-17	Attaque du poste de douane de Ouenkoro (cercle de Bankass; région de Mopti) par 4 individus armés non-identifiés; les assaillants incendient le poste.	Aucune victime.
23-août-17	Attaque par des individus armés non identifiés du poste de Gendarmerie de Woo (47 km de Bandiagara; région de Mopti).	1 mort et 1 blessé (gendarmes)
26-août-17	Attaque à l'obus du poste de gendarmerie de Hombori (cercle of Douentza; région de Mopti).	Aucune victime.
28-sept-17	Attaque d'un bateau de la COMANAV près de Kouakourou (Cercle de Djenné; Région de Mopti) par des individus armés non identifiés.	5 blessés (civils)
01-oct-17	Attaque de 3 cars de transport à 80km de Douentza sur la route Douentza-Gao par des individus armés non-identifiés qui dépouillent les passagers et violent une jeune femme.	1 blessé (civil)
05-oct-17	Attaque du bateau Tombouctou de la COMANAV près de Kouakourou (Cercle de Djenné; Région de Mopti) par des individus armés non identifiés.	Aucune victime
05-nov-17	Attaque du village de Fatoma (10 km de Sévaré; région de Mopti) par des individus armés qui recherchaient un présumé informateur de l'AMA.	1 mort (civil)
06-nov-17	Embuscade à M'Beba; (80 km au Nord-Est de Sévaré; région de Mopti) d'un convoi de la MINUSMA sous escorte de l'AMA par des individus armés.	7 morts (4 civils; 1 soldat et 2 assaillants) et plusieurs blessés (assaillants)
09-nov-17	Attaque d'un convoi de la MINUSMA par engin explosif et tirs à 33km au sud-est de Hombori (région de Mopti).	2 blessés (casques bleus)
11-nov-17	Attaque du village de Ouro Diewu (107 km de Bandiagara; région de Mopti) par des individus armés non identifiés; résultant en la mort du chef de village.	1 mort (civil)
18-nov-17	Attaque d'une patrouille de l'AMA par des présumés jihadistes à Diougani (cercle de Koro; région de Mopti).	8 morts (assaillants) et 5 blessés (soldats)
24-nov-17	Attaque contre un convoi de la MINUSMA au nord de Douentza (région de Mopti) incluant des mines et roquettes.	1 mort et 3 blessés (casques bleus)
03 Dec 2017	Attaque du village de Gourti (commune de Diougani; région de Mopti) par des individus armés venus pour assassiner le secrétaire général de la mairie de Diougani.	1 mort (civil)
03 Dec 2017	Attaque d'un convoi de la garde nationale à 15 km de Hombori par des individus non-identifiés.	1 blessé (soldat)
26 Dec 2017	Explosion d'une mine au passage d'un convoi du G5-Sahel près de Boni (région de Mopti).	2 morts et 1 blessé (soldats)

27 Dec 2017	Attaque d'un poste de sécurité de l'AMA à Koro (région de Mopti) par des individus armés non identifiés.	Aucune victime
28 Dec 2017	Explosion d'une mine au passage d'un convoi de l'AMA à Boulkessi près de la frontière du Burkina.	3 morts et plusieurs blessés (soldats)
09-janv-18	Embuscade tendue contre une patrouille de la garde nationale à Soala (5km de Djenné; région de Mopti).	1 mort et 6 blessés (soldats)
11-janv-18	Embuscade tendue contre une patrouille de l'AMA à Hombori (région de Mopti).	1 mort et 2 blessés (soldats)
20-janv-18	Attaque à l'engin explosif et tirs sur un convoi du contingent Sénégalais de la MINUSMA près de Boni (région de Mopti).	Aucune victime.
25-janv-18	Attaque à l'arme lourde du camp de l'AMA à Youwarou (région de Mopti) par des présumés jihadistes.	9 morts (2 soldats et 7 assaillants) et 1 blessé (soldat)
25-janv-18	Un car de transport saute sur une mine près de Boni (cercle de Douentza; région de Mopti).	26 morts (civils maliens et burkinabés)
04-fev-18	Attaque d'un poste de gendarmerie à Hombori (région de Mopti).	Aucune victime
09-fev-18	Un véhicule civil de retour d'une foire saute sur une mine près de Konna (région de Mopti).	7 morts et 18 blessés (civils)
17-fev-18	Enlèvement du secrétaire général de la commune de Togoro Kotia (cercle de Tenenkou; région de Mopti) par 4 individus armés non identifiés.	Aucune victime par balle.
18-fev-18	Assassinat d'un citoyen accusé d'être un informateur de l'AMA à Boni (région de Mopti) par des présumés jihadistes.	1 mort (civil)
27-fev-18	Assassinat d'un agent des eaux et forêts par un individu non identifié à Douentza (région de Mopti).	1 mort (garde forestier)
28-fev-18	Un véhicule de la MINUSMA saute sur une mine entre Boni et Douentza (région de Mopti).	4 morts et 4 blessés (casques bleus)

Bibliographie

Arseniev, Vladimir. 2007. « Les chasseurs Donso du Mali à l'épreuve du temps », *Afrique contemporaine* 223-224 : 341-361

Bagayoko, Niagalé et al. 2017. *Political Economy Analysis and Analysis of Conflicts affecting food, nutrition and security in Mopti region*. The Brokeronline.
<http://www.thebrokeronline.eu/Blogs/Sahel-Watch-a-living-analysis-of-the-conflict-in-Mali/Masters-of-the-land>

Barrière, Olivier et Catherine Barrière. 2000. *Un droit à inventer. Foncier et environnement dans le delta intérieur du Niger (Mali)*. Paris : IRD.

Bencherif, Adib. 2017. « De la 'question touarègue' aux mémoires du conflit : pour une réconciliation malienne ». *Projet Stabiliser le Mali*. Montréal : Centre FrancoPaix. Montréal - Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques.

Benjaminsen, Tor A. and Boubacar Ba. 2009. « Farmer-Herder Conflicts, Pastoral Marginalisation and Corruption: A Case Study from the Inland Niger Delta of Mali ». *The Geographical Journal*, 175.1: 71-81.

Brondeau, Florence. 2010. « Les investisseurs étrangers à l'assaut des terres agricoles africaines. », *EchoGéo* 14 : disponible à <http://echogeo.revues.org/>, consulté le 01 mai 2018.

Brondeau, Florence. 2013. « Confrontation de systèmes agricoles inconciliables dans le delta intérieur du Niger au Mali ? », *Études rurales* 191 : 19-35.

Brottem, Leif. 2014. « Hosts, Strangers and The Tenure Politics of Livestock Corridors in Mali ». *Africa* 84.4: 638-657.

Brottem, Leif. 2016. « Environmental Change and Farmer-Herder Conflict in Agro-Pastoral West Africa ». *Human Ecology*, 44.5: 547-563.

Brown William A. 1968. « Toward a Chronology for the Caliphate of Hamdullahi (Māsina) ». *Cahiers d'études africaines*, 8.31: 428-434.

Brown, William A., 1969. *The Caliphate of Hamdullahi 1818-64 Study in African History and Tradition* Madison University of Wisconsin Doctoral thesis.

Campana, Aurélie. 2018. « Entre déstabilisation et Enracinement local les groupes jihadistes dans le conflit malien depuis 2015 ». *Projet Stabiliser le Mali*. Montréal : Centre FrancoPaix. Montréal - Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques.

- Charbonneau, Bruno. 2017. « The Dilemmas of international intervention in Mali ». *Projet Stabiliser le Mali*. Montréal : Centre FrancoPaix. Montréal - Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques.
- Cotula, Lorenzo et Salmana Cissé. 2007. "Changes in 'Customary' Resource Tenure Systems in the Inner Niger Delta, Mali." In Cotula L. (ed). *Changes in "Customary" Land Tenure Systems in Africa*. London: International Institute for Environment and Development, pp. 81-102.
- de Bruijn, Mirjam and Han van Dijk. 2003. "Changing population mobility in West Africa: Fulbe pastoralists in central and south Mali," *African affairs* 102.407: 285-307.
- de Bruijn, Mirjam and Jonna Both. 2017. "Youth Between State and Rebel (Dis)Orders: Contesting Legitimacy from Below in Sub-Sahara Africa," *Small Wars & Insurgencies*, 28.4-5: 779-798.
- Diakité, B. 2006, « La décentralisation dans les communautés rurales du cercle de Kolondiéba (Mali) : vérité des urnes et hiérarchisation sociale ». In Fay, C., Koné, Y.F., Quiminal C. (dir.), *Décentralisation et pouvoirs en Afrique : en contrepoint, modèles territoriaux français*, Paris; Bamako : IRD ; ISH : 165-178.
- Fay, Claude. 1998. « Genèse et enjeux de l'organisation communale au Maasina ». In Jean-Loup Amselle et al., *Pouvoirs locaux, pouvoir d'État, démocratie et décentralisation au Mali*. Rapport d'étape. Paris : EHESS: 55-75.
- Fay, Claude. 1999. « Pastoralisme, démocratie et décentralisation au Maasina (Mali) », in Bourgeot A. (ed.) *Horizons nomades en Afrique sahélienne : sociétés, développement et démocratie*. Paris : Karthala, 116-136.
- Fay, Claude. 2000. La décentralisation dans un Cercle (Tenenkou, Mali), *Autrepart* 14 : 121-142.
- Gallais, Jean. 1967. *Le delta intérieur du Niger, étude de géographie régionale*. Dakar : IFAN.
- Goff, Diana, Madina Diallo, Anca-Elena Ursu. 2017. *Sous le microscope : les systèmes de justice coutumiers dans le Nord du Mali*. Rapport de la CRU. Institut Clingendael.
- Hagberg, S., Koné, Y. F., Koné, B., Diallo, A., et Kansaye, I. 2017. *Vers une sécurité par le bas? : Étude sur les perceptions et les expériences des défis de sécurité dans deux communes maliennes*. Uppsala Universitet. <http://uu.diva-portal.org/smash/get/diva2:1095872/FULLTEXT01.pdf>

Human Rights Watch. 2017. « Mali : Les opérations militaires donnent lieu à des abus ». <https://www.hrw.org/fr/news/2017/09/08/mali-les-operations-militaires-donnent-lieu-des-abus>

Interpeace/IMRAP. 2017. *Analyse locale des dynamiques de conflit et de résilience dans la zone de Koro-Bankass*. Abidjan et Bamako.

International Crisis Group. 2016. *Mali central : la fabrique d'une insurrection?* [En ligne], <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/west-africa/mali/central-mali-uprising-making>

International Crisis Group. 2017. «Islam et politique au Mali : entre réalité et fiction», Rapport Afrique N°249.

Institut Clingendael. 2018. *Obtenir justice dans un climat d'insécurité*. CRU Policy Brief (Février 2018).

Institut d'études de sécurité (ISS). 2016. *Jeunes 'jihadistes' au Mali Guidés par la foi ou par les circonstances ?* Note d'analyse 89-2016.

Jourde, Cédric. 2017. How Islam intersects ethnicity and social status in the Sahel. *Journal of Contemporary African Studies*. 35.4 : 432-450.

Kintz, Danièle. 1985. « Archétypes politiques peuls ». *Journal des africanistes* 55.1-2 : 93-104.

Leblon, Anaïs. 2013. Les paradoxes du patrimoine : Le yaaral et le degal, des fêtes de transhumance peules au Mali. *Anthropologie et Sociétés*, 37.1 : 177-193.

Legrosse, Pascal. 1999. « Perception de redevances de pâturage et transhumance des Peuls au Maasina (Mali) ». In Roger Botte, Jean Boutrais et Jean Schmitz (dir.), *Figures peules*. Paris : Karthala : 239-266.

Le Marcis, Frédéric. 2003. « Le développement à l'épreuve des systèmes locaux de relation », *Cahiers d'études africaines* 171 : 629-656.

Maiga, Boureima. 2005. « L'accès aux pâturages dans le delta intérieur du Niger : le cas des bourgoutières du Leydi Yaalarbé ». In G. Hesselting, M. Djiré et B. Oomen (dir.), *Le droit en Afrique: expériences locales et droit étatique au Mali*. Paris : Karthala, 183-214.

Marie, Jérôme. 1985. Élevage et problèmes fonciers dans le Delta intérieur du Niger au Mali. *Cahiers de la recherche-développement* 7 : 38-42.

Marie, Jérôme. 2002. Enjeux spatiaux et fonciers dans le delta intérieur du Niger (Mali) : Delmasig, un SIG à vocation locale et régionale. In D. Orange, R. Arfi et Y. Poncet (dir.).

- Gestion Intégrée des ressources naturelles en zones inondables tropicales*. Paris, Bamako : IRD, CNRST : 557-586.
- Michel, Jean-François, Samir Messad, et Jean Tyc. 2002. *Recensement national du cheptel transhumant et nomade au Mali. Rapport final*. Montpellier : CIRAD-EMVT.
- Roy, Alexis. 2010. « L'Initiative riz au Mali : une réponse politique à l'insécurité alimentaire ? », *Politique africaine* 119 : 87-105.
- Sandor, Adam. 2017. « Insécurité, effondrement de la confiance sociale et gouvernance des acteurs armés dans le centre et le nord du Mali ». *Projet Stabiliser le Mali*. Montréal : Centre FrancoPaix. Montréal - Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques.
- Sangaré, Boukary. 2013. *Conflit au Nord du Mali et dynamiques sociales chez les Peuls du Hayré*. Mémoire de Master II. Université Cheikh Anta Diop.
- Sangaré, Bakary. 2016. *Le Centre du Mali : épice de la jhadisme ?* Note d'analyse du GRIP (Bruxelles).
- Schmitz, Jean. 1986. « L'État géomètre : les leydi des Peul du Fuuta Tooro (Sénégal) et du Maasina (Mali) ». *Cahiers d'études africaines* 26.103 : 349-394.
- Sears, Jonathan. 2017. "Unmet Hopes to Govern Mali's persistent Crisis." *Projet Stabiliser le Mali*. Montréal : Centre FrancoPaix. Montréal - Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques.
- Seeley, J. 2001, « A Political Analysis of Decentralization: Coopting the Touareg Threat in Mali », *Journal of Modern African Studies*, 39.3: 499-524.
- Swiss Agency for Development and Cooperation. 2015. "Étude de cas 4 : autorités traditionnelles et religieuses dans la gouvernance locale au Mali", Bamako/Berne, octobre-décembre.
- Thiam, Adam. 2017. *Centre du Mali: enjeux et dangers d'une crise négligée*. Centre pour le dialogue humanitaire / Institut du Macina.
- Tobie, Aurélien. 2017. *Le Centre Mali : Violences et instrumentalisation croisées*. SIPRI Insights on Peace and Security. 2017/5.
- Turner, Matthew D. 2009. "Capital on the move: The changing relation between livestock and labor in Mali, West Africa." *Geoforum*. 40: 746-755.

À propos des auteur.e.s

Marie Brossier est professeure agrégée au Département de science politique de l'Université Laval.

Cédric Jourde est professeur agrégé à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa.

Modibo Ghaly Cissé va entreprendre des études doctorales à l'Université Leiden aux Pays-Bas à l'automne 2018.

À propos du Centre FrancoPaix

Suite au XV^e Sommet de la Francophonie et à la Résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone, la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques a mis sur pied le Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix afin de participer aux efforts et aux objectifs stratégiques de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en matière de prévention et gestion des conflits.

Inauguré en janvier 2016 grâce à l'appui financier de l'OIF, le Centre FrancoPaix s'est donné pour mission de :

- Valoriser la recherche scientifique et la formation universitaire en français dans le domaine des études de paix et conflits, notamment sur les questions de résolution et gestion des conflits et des missions de paix;
- Valoriser la recherche scientifique et la formation universitaire en matière de résolution des conflits à propos des pays francophones, africains notamment;
- Contribuer à la recherche axée sur la résolution des conflits et les missions de paix et concourir à sa diffusion, notamment dans le cadre d'activités de coproduction du savoir avec les décideurs et praticiens du domaine;
- Faciliter les échanges intellectuels et la circulation des savoirs en favorisant la mobilité, l'innovation et les collaborations entre les institutions, les chercheurs universitaires et les étudiants du « Nord » et du « Sud ».

Le Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix a pour mission de valoriser la recherche scientifique, la formation universitaire et le développement des études dans le domaine de la résolution des conflits et des missions de paix dans la francophonie.

Chaire Raoul-Dandurand | UQAM
C.P. 8888, Succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3P8
Tel. (514) 987-6781 | chaire.strat@uqam.ca
dandurand.uqam.ca

Canada 